

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :
Date de validation par la préfecture :
Date d'affichage :

**CONSEIL METROPOLITAIN DU
mercredi 10 novembre 2021**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 81**

QUORUM : 41

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE convoqué le mercredi 10 novembre 2021, a été
assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice VEYRAT-MASSON

PRESENTS :

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
0	0	0

OBJET DE LA DELIBERATION

REPRESENTES :

N° 21/11/1

ABSENTS :

**RAPPORT SUR LA
SITUATION EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE
- EXERCICE 2021**

Séance Publique du 10 novembre 2021

N° D' O R D R E : 21/11/1

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
LA METROPOLE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE - EXERCICE 2021**

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-22-1, L2311-1-1, L5217-1, L5211-1 et D2311-15,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L.110 -1 précisant que le développement durable poursuit concomitamment et de façon cohérente cinq finalités,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les Collectivités Territoriales,

VU la circulaire ministérielle d'application du décret précité en date du 3 Août 2011,

VU le rapport Développement Durable 2021 annexé à la présente,

VU l'avis de la Commission Protection de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique et Energétique du 13 octobre 2021,

VU l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 28 octobre 2021,

CONSIDERANT que la France a renforcé son engagement en matière de développement durable par la promulgation des Lois « Grenelle » et l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable,

CONSIDERANT que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2311-1-1, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants effectuent annuellement un rapport sur les actions conduites en matière de développement durable,

CONSIDERANT que la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'investit, au travers de ses politiques et actions, dans la mise en oeuvre d'un développement durable,

CONSIDERANT que le rapport présente :

- le bilan des actions associées à la gestion du patrimoine, au fonctionnement et aux activités internes de la Métropole,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre à l'échelle du territoire,
- les modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions de développement durable,

CONSIDERANT que ces bilans sont établis au regard des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La transition vers une économie circulaire,

CONSIDERANT que ce document s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et servira de support à l'élaboration des prochains rapports développement durable,

CONSIDERANT que ce rapport ne donne pas lieu à un vote. Il est toutefois nécessaire de faire acter sa présentation en séance du Conseil Métropolitain,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

DE PRENDRE ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Métropole TPM pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à TOULON, le 10 novembre 2021

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

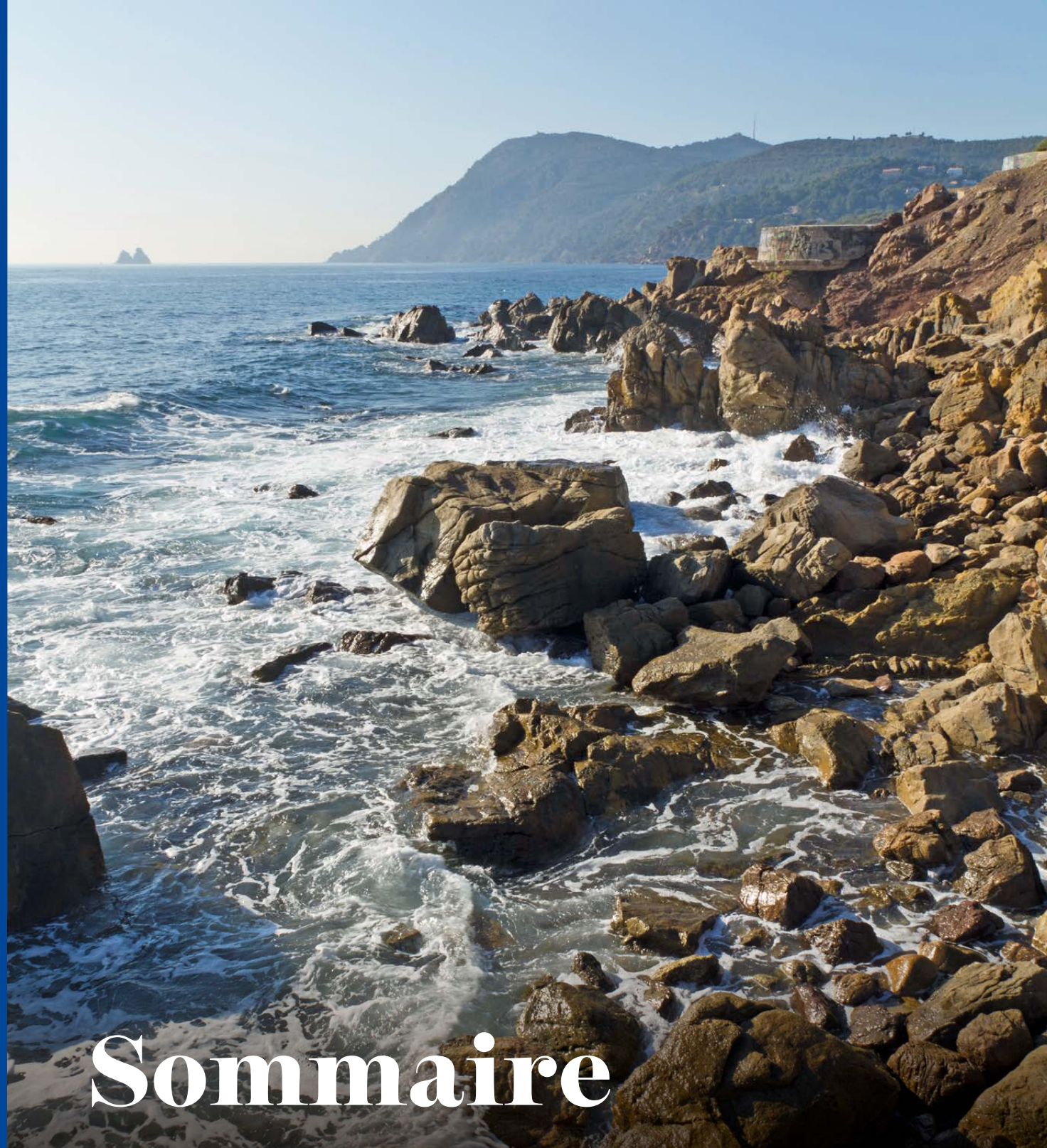


MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021





Sommaire

Conformément à la Loi Grenelle 2 et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, la Métropole Toulon Provence Méditerranée réalise annuellement un rapport de développement durable, sur les actions menées sur le territoire et en interne en matière de développement durable.

Les politiques et programmes de la Métropole sont présentés au regard de leur impact sur 5 finalités du développement durable.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2021

2 > 3

Les labels du territoire

La Métropole reconnue pour ses actions

4 > 5

5 finalités :

1

La lutte contre le changement climatique



6 > 27

2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



28 > 53

3

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



54 > 69

4

L'épanouissement de tous les êtres humains



70 > 83

5

La transition vers une économie circulaire



84 > 93

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable

94 > 99

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2021

Le territoire en quelques chiffres

14^{ème} Métropole de France

12 communes

444 828 habitants

36 641 ha
200 km de littoral



1^{ère} destination touristique du Var

148 000 salariés

15 000 étudiants

50 exploitations AB BIO

597 ha

33 millions de voyageurs en transports en commun (+83% depuis 2002)

308 km de pistes cyclables

179 170 tonnes de déchets collectés

Développement durable

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Un cadre international

À l'échelle internationale, l'assemblée générale des Nations unies a adopté en septembre 2015, un programme de développement durable à l'horizon 2030, nommé **Agenda 2030** qui fixe les 17 objectifs de développement durable.



Les labels du territoire

La Métropole reconnue pour ses actions

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La lutte contre le changement climatique



Lutter contre le changement climatique c'est adopter une stratégie d'intervention visant à limiter la perturbation des systèmes climatiques causés par l'action humaine.

La lutte contre le dérèglement climatique est aujourd'hui reconnue et considérée comme une priorité mondiale. La réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter l'élévation de la température et d'éviter des événements de grande ampleur, comme la montée du niveau des océans, le dérèglement des cycles biologiques, les inondations et les périodes de fortes chaleurs.

L'accord international sur le climat acté lors de la COP21, fixe la limitation du réchauffement mondial entre 1,5° et 2° d'ici 2100.

À l'échelle du territoire, la Métropole s'investit dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux choix opérés en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de déplacements, d'ef-

ficacité énergétique et de rénovation énergétique de l'habitat. Il s'agit ainsi notamment de contribuer à la réduction de l'étalement urbain, de diminuer l'emploi des énergies fossiles dans l'ensemble des secteurs, de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ou encore de réduire les émissions atmosphériques au sein de la rade de Toulon.

De plus, la Métropole adapte son territoire aux premiers effets néfastes du changement climatique à l'appui de plans de gestion des risques et de stratégies de lutte contre l'érosion du trait de côte.



6 LEVIERS D' ACTIONS

1
Aménagement du territoire

2
Mobilité et déplacements

3
Énergie

4
Rénovation de l'habitat

5
Gestion des risques

6
Une métropole écoresponsable

1 Aménagement durable du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le cadre de référence pour l'aménagement durable d'un territoire.

Il met en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain durables établis pour la période 2018-2030.

En matière de changement climatique, le SCoT Provence Méditerranée énonce notamment les orientations suivantes :

- **Maîtriser le développement dans les enveloppes urbaines.** Au regard du rythme annuel de consommation de l'espace ces dix dernières années, le choix est de diviser par deux la consommation d'espaces naturels et agricoles d'ici à 2030.
- **Délimiter, préserver et valoriser les espaces du réseau** vert (espaces forestiers), bleu (cours d'eau et zones humides) et jaune (espaces agricoles) dans les documents d'urbanisme locaux.
- **Améliorer et réhabiliter** le parc de logements.
- **Développer** les transports en commun, les mobilités propres et l'intermodalité.

- **Planifier** un maillage complet et continu d'aménagements dédiés aux modes actifs.
- **Optimiser** la cohérence urbanisme/transport en commun.
- **Accroître** la sobriété énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire des différents secteurs : bâtiments, transports, et développer la « ville intelligente ».
- **Développer** les énergies renouvelables pour assurer un mix énergétique diversifié.
- **Prendre en compte** les risques naturels.
- **Viser** une gestion parcimonieuse de la ressource en eau.

Approuvé le 6 septembre 2019, le SCoT Provence Méditerranée met en perspective les choix à opérer dans les différentes politiques sectorielles au sein du territoire métropolitain.



Actions phares de l'année

👁️ La Promenade verte des Remparts à Toulon

Après Chalucet, premier maillon de cette ceinture verte de Toulon, ce sont les secteurs de Montéty et du Zénith qui sont actuellement en pleine métamorphose. Les chantiers vont laisser bientôt place à un nouveau quartier où **la nature en ville sera développée afin de lutter contre les îlots de chaleur.**

La Promenade verte traversera les voies ferrées grâce à la réalisation par la Métropole et les collectivités, en partenariat avec SNCF, d'un **ouvrage d'art dénommé dans les projets « Pont des Arts »**. **Le Parc des Lices sera lui aussi agrandi dans les prochains mois de plus de 13 000 m².**

La Promenade verte des Remparts se terminera au nouveau Pôle Universitaire de la Porte d'Italie, par **une nouvelle voie verte de 6000 m²** qui longera l'actuelle voie express qui relie le stade Mayol à la gare routière.

👁️ Sentier Métropolitain - Nature for City LIFE

La Métropole est partenaire du projet européen « Nature for City LIFE » piloté par la Région Sud et financé par la contribution du programme LIFE de l'Union Européenne.



Ce projet, d'une durée de 5 ans (septembre 2017 / août 2022), a pour objectif de sensibiliser toutes les parties prenantes de la ville sur les services fournis par la nature en matière d'adaptation au changement climatique.

Il est mis en œuvre en partenariat avec les trois métropoles régionales (Aix-Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée), la ville de Marseille, le Laboratoire Population Environnement Développement d'Aix-Marseille Université et les associations AtmoSud et le Bureau des Guides du GR2013.

Dans ce cadre, une des actions consiste à créer un Sentier Métropolitain pour **communiquer sur le rôle multifonctionnel de la nature en ville face au changement climatique.** Il créera un maillage entre le GR51 et le sentier du littoral, tout en permettant de redécouvrir les bénéfices de la nature en ville sous ses diverses formes : parcs et jardins, ripisylves des petits fleuves côtiers toulonnais, zones humides, espaces agricoles, jardins partagés, friches ou encore espaces naturels forestiers.

👁️ Plantation d'arbres au sein de l'antenne métropolitaine de Toulon

En fin d'année 2020, de nombreux arbres ont été plantés sur les voies et les parkings afin de lutter contre les îlots de chaleur, notamment :

- **Au niveau du parking situé dans l'angle des rues Bonnet et Berthon**, parking très utilisé et fréquenté, 10 arbres ont été plantés sans restreindre le nombre de places de stationnement et pour ombrager ce parking très exposé à la chaleur.
- **Au niveau du boulevard Bazeilles :** l'opération débutée en 2015 et terminée en 2021 a permis de remplacer et planter 93 arbres (en majorité des platanes).
- **Au niveau de l'avenue Carnot :** l'opération débutée en 2019 et terminée en 2021 a permis de remplacer 29 arbres (en majorité des platanes) atteints par le chancre coloré et de planter 46 arbres.



Les bâtiments exemplaires et ÉcoQuartiers

La Métropole s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommation énergétique et d'aménagement.

Chalucet : Quartier de la Créativité et de la Connaissance

Le nouveau quartier Chalucet en centre-ville de Toulon accueille :

- Une médiathèque de 5000 m² et 70000 ouvrages.
- La Maison de la Créativité de 5400 m².
- Le bâtiment des Beaux-Arts (6400 m²) accueille l'École Supérieure d'Art et Design TPM et TVT Innovation.
- Le Jardin Alexandre 1^{er}.
- Les services sociaux du Conseil départemental du Var.
- Les logements « la Voile Blanche ».

Le site a été reconnu ÉcoCité et labellisé ÉcoQuartier.

Ce label récompense l'exemplarité environnementale du projet.

Le label « Bâtiments Durables Méditerranéens » a été attribué pour les Beaux-Arts et la médiathèque en particulier pour leur architecture bioclimatique favorisant les performances énergétiques.

Le quartier Chalucet a obtenu le label Or de la démarche « Quartier Durable Méditerranéen » le 7 décembre 2020.

L'aménagement du site Montéty

Le site Montéty accueillera prochainement :

- Au nord, l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé avec ses 1200 étudiants.
- Au sud, le projet Edouard Denis, avec un concept d'accueil et d'espaces partagés innovants.
- Le cœur du site sera composé d'un îlot végétalisé.

Le site sera relié à la ville haussmannienne et son centre historique grâce à une passerelle réservée aux modes de déplacements doux.



Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Il intègre dans sa conception des mesures de développement durable :

- L'eau chaude des sanitaires est produite grâce à des capteurs solaires présents sur les toits.
- Les toitures sont végétalisées afin de favoriser l'inertie thermique.
- Le local à vélos et les aménagements piétons favorisent la desserte par des moyens de transport doux.

Le Technopôle de la Mer à Ollioules

L'offre d'espaces d'activités et de services du Technopôle de la Mer permet l'accueil et le développement d'entreprises innovantes, de laboratoires et de centres de formation.

Naval Group s'y est installé en 2016 ainsi que des entreprises prestataires. Les opérations d'extension des locaux se poursuivent. L'ensemble de ces opérations, à l'instar des bâtiments existants, visent la performance énergétique et environnementale.

Le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer

Le raccordement ferroviaire de la zone industrialo-portuaire de Brégaillon a été réhabilité.

Cette réhabilitation aide au confortement et à la modernisation du port de commerce.

Les objectifs de cette opération sont plus particulièrement de :

- Rétablir la desserte multimodale du terminal portuaire indispensable à la poursuite de son développement.
- Permettre le report modal de la route vers le rail, réduisant ainsi le trafic routier au sein de la Métropole et le bilan carbone du transport de marchandises.

L'opération participe activement à l'essor de la relance du site de Brégaillon.



Les sites labellisés



La Métropole s'appuie sur la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) pour la conception des futurs bâtiments. La démarche permet de diminuer les coûts de maintenance, de développer le mix énergétique et d'optimiser les choix de construction.

D'autre part, elle exige une qualité environnementale, sociale et économique, basée sur une certification participative.

Parmi les bâtiments métropolitains, ont été certifiés pour la conception :

- L'École Supérieure d'Art et Design et la pépinière numérique de Chalucet - « BDM Bronze ».
- Le Conservatoire TPM du site du Pradet - « BDM Argent ».



2 Mobilité et déplacements

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité. Les actions planifiées répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.



Actions de modération des vitesses et extension de zones apaisées

Suite au décret du 02/07/15 relatif au Plan d'Actions pour les Mobilité Actives (PAMA), la création des double-sens cyclables sur les zones 30, les zones de rencontre et les voies limitées à 30 km/h, commencent à se généraliser.

L'adaptation du réseau lors des manifestations

Lors de grandes manifestations, les plans de circulation, les cadences et les capacités du réseau de transport en commun sont modifiés.

Ainsi, le cheminement des lignes de transports, les fréquences de passage, les plages horaires et les capacités des bus sont adaptés en fonction des besoins.

L'aménagement d'itinéraires cyclables a plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006.

L'aménagement d'itinéraires cyclables

L'aménagement d'itinéraires cyclables a plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006, où la Métropole comptait près de 125 km d'aménagements cyclables, aujourd'hui, 308 km de linéaire sont disponibles.

Bornes de recharge électriques

La Métropole a élaboré un schéma directeur prévoyant le déploiement de plus de 160 bornes de recharge électriques publiques supplémentaires à l'horizon 2021 (soit 320 prises de recharge). Le paiement peut se faire par abonnement (sur site Internet ou application) mais aussi sans abonnement, simplement avec une carte de paiement bancaire car la Métropole a fait le choix de l'interopérabilité.



Le Vélo à Assistance Électrique

La Métropole propose depuis 2015 un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique ou d'un kit électrique vélo. Elle aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à un maximum de 250 euros pour un VAE neuf et 150 euros pour un kit électrique vélo neuf.

6240 personnes ont bénéficié de l'aide à l'achat VAE dont 2191 en 2020.

La Maison de la Mobilité TPM

La Maison de la Mobilité TPM a ouvert ses portes en 2019 dans le centre-ville de Toulon. Elle a pour missions de promouvoir les services offerts aux usagers en matière de mobilité et d'intermodalité sur le territoire.

En 2020 l'établissement a accueilli près de 20 000 usagers.

Deux nouvelles brochures ont été éditées « La ville et moi » et « Le guide du vélo ».

Site de Brégaillon : raccordement du terminal fret de Brégaillon au réseau ferré

Le raccordement ferroviaire de la zone industrialo-portuaire de Brégaillon a été réhabilité. Cette opération permet : de rétablir la desserte multimodale du terminal portuaire, indispensable à la poursuite de son développement, le report modal route/rail afin de réduire le trafic routier autour du territoire métropolitain et le bilan carbone du transport de marchandises.



CHIFFRES CLEFS

4 Pôles d'Échanges Multimodaux : PE Ollioules / Sanary, PE La Seyne-sur-Mer / Six-Fours-les-Plages Phase 1, PE La Garde Phases 1 et 2, et le PE de Toulon Phase 2

4000 places de stationnement en parc relais

3 zones de covoiturage (une à Sainte-Musse, deux à l'Escaillon), 220 places

29 bus hybrides

67 bus au gaz naturel

2 éco-bateaux bus hybrides

149 bornes d'information voyageurs (arrêts de bus) à énergie solaire

107 bornes de recharge pour véhicules électriques (56 bornes publiques, 51 bornes privées - 2019)

180 000 voyageurs / an au téléphérique du Faron

43% des véhicules du parc de transport urbain géré par TPM seront des véhicules propres d'ici à 2025



Cosignature d'une charte pour l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie des citoyens.

Escales zéro fumée

La Métropole fait partie du dispositif lancé par la Région Sud « Escales zéro fumée » aux côtés des villes portuaires de Marseille et Nice. En plus des travaux de branchement électriques des quais conduits à Toulon, la Métropole va plus loin en cosignant avec la CCIV et la compagnie maritime Corsica Ferries, le jeudi 16 janvier 2020, **une charte pour l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie des citoyens.**

Le raccordement électrique des navires à quai

Dans le cadre du dispositif lancé par la Région Sud « Escales zéro fumée », **la Métropole s'est engagée dans l'adaptation du terminal portuaire de Toulon Côte d'Azur afin de permettre le branchement électrique des navires à quai.**

L'opération consiste en la construction d'un poste de conversion qui va permettre d'alimenter les trois

quais Minerve, Fournel et quai de Corse. Le système sera capable de s'adapter à toutes les spécificités techniques des navires, tensions (6600 et 11000 volts) et/ou fréquences (50 et 60 Htz) avec des puissances délivrées qui pourront aller de 3 MW pour les ferries jusqu'à 12 MW pour les croisières. Ce système est labellisé -SMART PORT- et SMART GRID. Les études ont démarré en 2019, les travaux au cours de l'été 2021, et la livraison est prévue en fin d'année 2022, début 2023.

Dans le cas des ferries, il s'agit de se concentrer sur tous les navires en escales longues de plus de trois heures, afin d'éviter plus de 7200 heures de consommation de gasoil à quai et de réduire l'émission des polluants en proportion.

Parallèlement, la réglementation prévoit au 1^{er} janvier 2020 **l'emploi de nouveaux carburants par les navires qui contribueront également à préserver la qualité de l'air.**



Actions phares de l'année

👁 Pour les moins de 26 ans, une formule abonnement jeune : le nombre de voyages est illimité dans les bus et bateaux-bus.

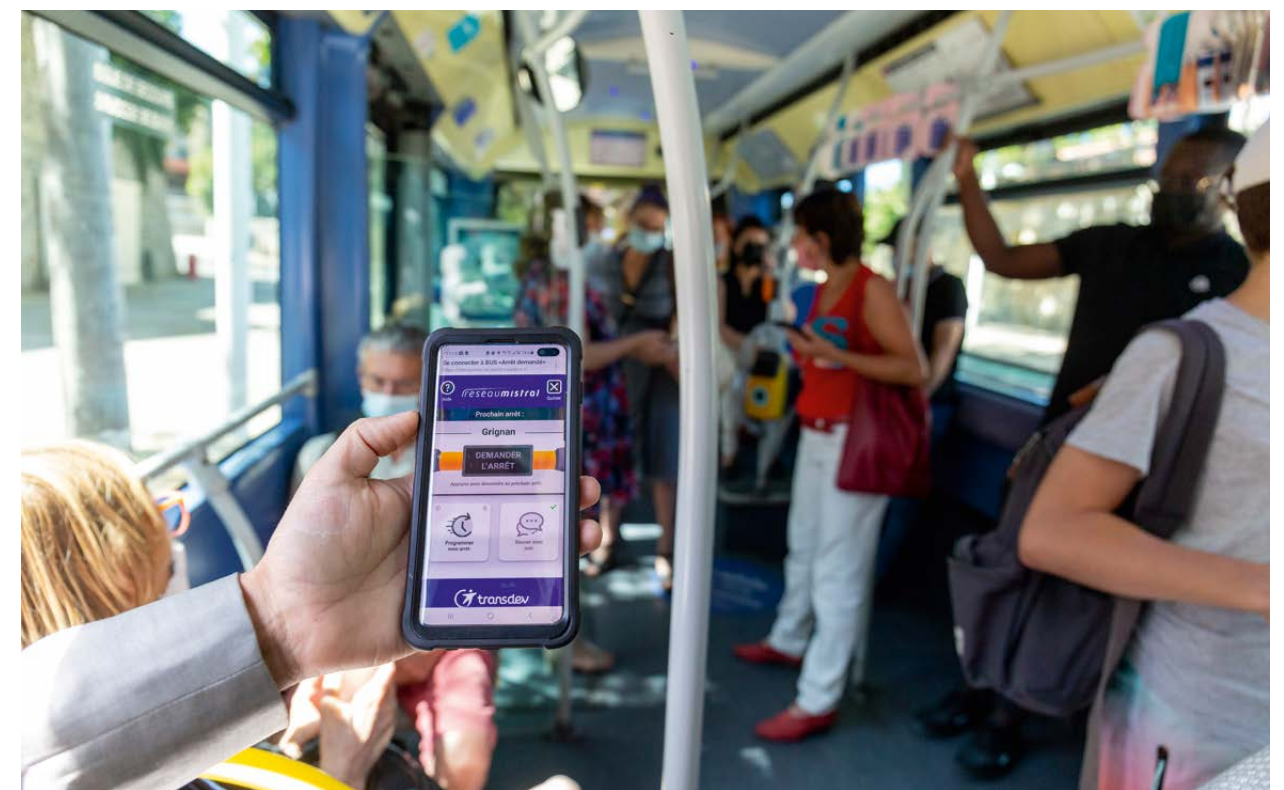
👁 L'amélioration constante du réseau urbain de transports terrestre et maritime

👁 Paiement des titres de transport par Smartphone

L'application « Seamless Transportation » permet aux personnes voyageant sur le réseau Mistral d'acheter un titre de transport directement sur leurs smartphones.

👁 Application « Geovelo » lancée au cours de l'année 2021 :

application gratuite pour guider les cyclistes vers des itinéraires empruntant prioritairement les aménagements cyclables sécurisés et les itinéraires les plus rapides.



👁 Les box à vélos : ces parkings à vélo couverts, sécurisés et accessibles 24h/24 et 7j/7, permettent de garer jusqu'à 4 vélos par box. Le dispositif a été installé sur 15 sites dans 4 communes : La Crau, Le Pradet, Toulon et dernièrement La Seyne-sur-Mer et sera étendu aux autres communes.

👁 La Semaine de la Mobilité

L'édition 2021 de la Semaine Européenne de la Mobilité a été organisée sur le thème « En sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables » du 16 au 22 septembre.

👁 Plateforme de covoiturage

La Métropole en partenariat avec l'ADETO (pôle d'activités de Toulon-Ouest), l'agence de développement économique de la Métropole TVT Innovation et la startup Oxycar ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet « Solutions innovantes de covoiturage dynamique et en temps réel en Région Sud » pour expérimenter au sein du pôle d'entreprises Ouest, une plateforme de covoiturage permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



3 Énergie



CHIFFRES CLEFS

Consommation énergétique du territoire (2018) :
6332 GWh/an,
 soit **14,4 MWh/hab**
 (27 MWh/hab dans le Var)

Émissions de gaz à effet de serre du territoire (2018) :
1224 ktéqCO₂/an,
 soit **2,8 téqCO₂/hab**
 (4 téqCO₂/hab dans le Var)

Production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire (2018) :
290 GWh/an

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) a pour objet de définir à l'échelle de la Métropole :

- Les actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Les actions d'adaptation au changement climatique.

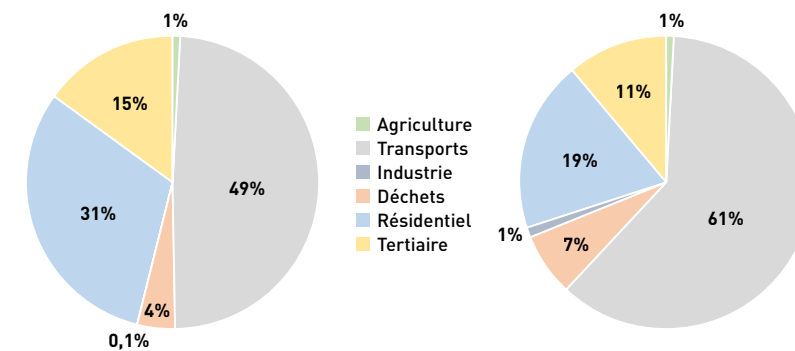
Actuellement en cours d'élaboration, le programme d'actions comporte les huit axes stratégiques suivants :

- Renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de la Métropole.
- La gouvernance du Plan Climat-Air-Énergie Territorial.
- Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une mobilité durable à l'échelle du territoire.

- Poursuivre l'aménagement durable du territoire.
- Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant les mesures d'adaptation et en développant une économie circulaire.
- Renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité, paysage).

Le PCAET comporte un diagnostic, un programme d'actions et un tableau de suivi et d'évaluation, permettant de suivre la mise en œuvre des actions pour une période de 6 ans.

Les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire



Répartition des consommations d'énergie finale du territoire par secteur d'activité en 2018 (base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur/inventaire AtmoSud)

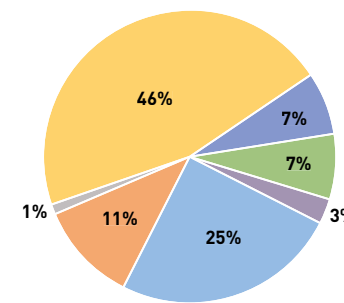
Répartition des émissions de GES du territoire par secteur d'activité en 2018 (base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur/inventaire AtmoSud)

Le secteur résidentiel représente la deuxième source de consommation d'énergie finale du territoire avec 31% des consommations. En revanche, il contribue seulement à hauteur de 19% des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cela s'explique par le fait que près de 57% des consommations énergétiques du secteur résidentiel sont électriques.

À l'inverse, le secteur des transports représente 61% des émissions de gaz à effet de serre pour 49% des consommations énergétiques finales. En effet la quasi-totalité de l'énergie consommée par le secteur des transports provient de produits pétroliers.

La production d'énergies renouvelables du territoire

Le graphique ci-dessous présente la production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire en 2018, en fonction des différentes sources de production : photovoltaïque, solaire thermique, thalassothermie, bois chaufferie, bois domestique, et unité de valorisation énergétique des ordures ménagères.



- Biomasse 102 GWh PCI
- Incineration des ordures ménagères (thermique) 16 GWh PCI
- Solaire thermique 14 GWh PCI
- Pompes à chaleur 7 GWh PCI
- Incineration des ordures ménagères (électricité) 55 GWh PCI
- Solaire photovoltaïque 23 GWh PCI
- Petite hydraulique 3 GWh PCI

L'installation de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer permet d'alimenter en chauffage et en climatisation des ensembles de bâtiments.

En 2021, le réseau qui a été étendu jusqu'aux écoles Malsert 1 et 2 et Jean-Jaurès, compte désormais 11 nouvelles mises en services soit 15 abonnés pour une puissance souscrite de 4708 kW (3398 kW de chaud et 1299 kW de froid).

Le territoire bénéficie de 4 chaufferies bois collectives, à La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer et Toulon.

Enfin, l'unité de valorisation des ordures ménagères à Toulon produit de l'énergie thermique et de l'électricité.

Par convention réglementaire, seule la moitié de l'énergie récupérée de l'incineration des ordures ménagères est considérée comme renouvelable.

LES DÉMARCHES DE LABELLISATION

Au titre des compétences exercées en matière de transition énergétique et de développement durable, la Métropole s'est engagée dans la démarche Cit'ergie.

La démarche Cit'ergie permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique air-énergie-climat de la Métropole et de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue :

- En valorisant les actions déjà entreprises.
- En fixant des objectifs et des actions d'amélioration.
- En mesurant les progrès accomplis.

La durée de la démarche Cit'ergie est de quatre ans soit (2018-2021). Suite à la candidature de la Métropole en fin d'année 2019, **le premier niveau de label « Cap Cit'ergie » a été attribué à la Métropole.**



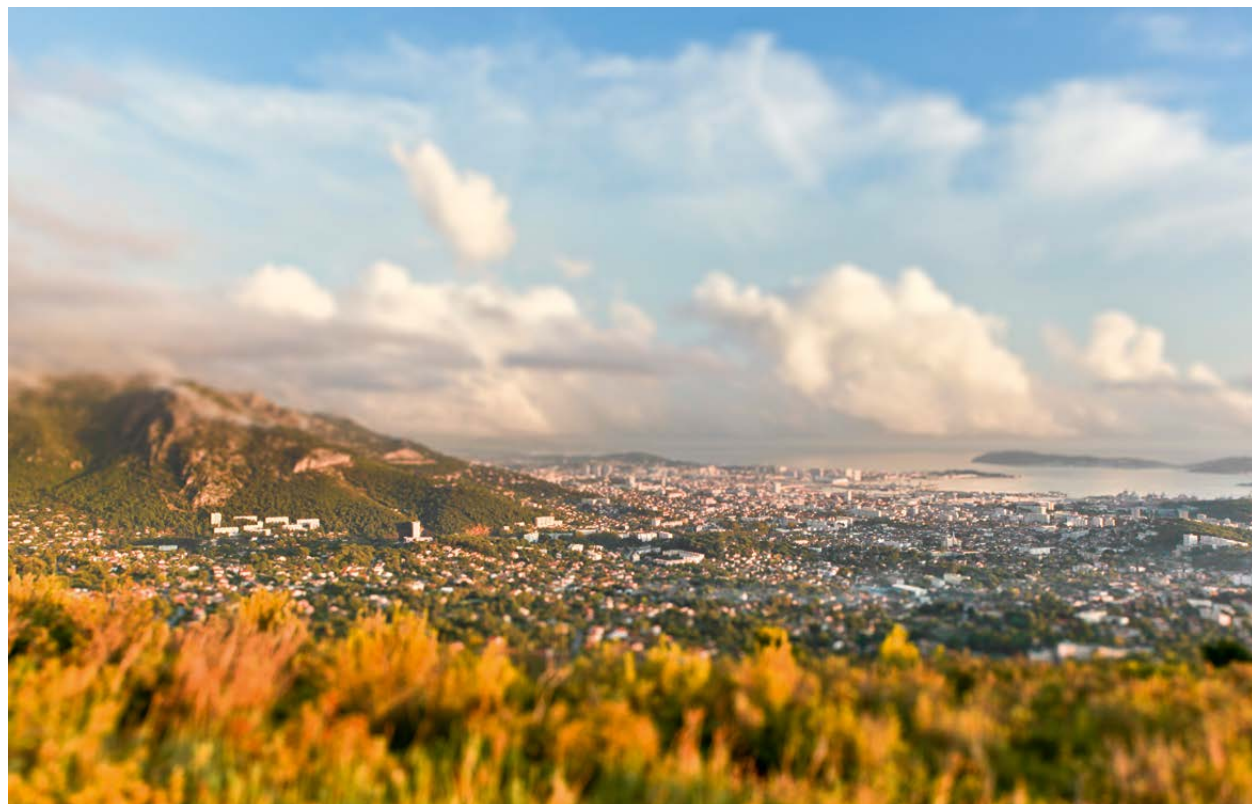
La Métropole a été labellisée en fin d'année 2015

« Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Dans le cadre de cet appel à projet, l'État accompagne financièrement la Métropole dans la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions, telles que la démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen », la rénovation thermique des équipements publics, l'amélioration de l'éclairage public.



ZOOM





Actions phares de l'année

👁️ Contrat de relance

La charte partenariale de transition énergétique

La charte partenariale entre la Métropole et Enedis, signée en 2019, établit les axes de travail à mener conjointement en faveur de la transition énergétique et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- L'aménagement portuaire.
- La mobilité électrique.
- Les aménagements urbains et les raccordements associés.
- L'éclairage public.
- L'innovation et le numérique.
- L'accompagnement des sites insulaires en matière de transition énergétique.
- L'échange de données énergétiques.

Courant 2021 une convention dans le cadre du Contrat de Relance de la Transition Écologique (CRTE) a été élaborée avec le partenaire Enedis. Elle permettra le suivi et l'évaluation des actions engagées selon les axes stratégiques suivants :

- La réduction de la facture énergétique, en s'orientant vers plus de sobriété et de production locale d'énergie.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air en agissant prioritairement sur le secteur de la mobilité.
- La réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, notamment pour la gestion de crise et la résilience des réseaux.

👁️ Expérimentation d'une station hydrogène

Le syndicat mixte départemental du Tarn nommé Trifyl a mis à disposition de Veolia sa station hydrogène pour une expérimentation de 6 mois au sein de la station d'épuration de Hyères. **Les boues d'épuration sont extraites et traitées pour produire du biogaz. Le biogaz est ensuite converti en hydrogène, via la station de Trifyl, un prototype unique en France.** Peu connu, ce procédé est une alternative à celui, plus médiatisé, de l'électrolyse de l'eau.

4 Rénovation de l'habitat



Le parc de logements est constitué majoritairement de logements collectifs relativement anciens. 55% des logements ont été construits avant 1975. Les enjeux énergétiques et de remise aux normes portent par conséquent sur ce parc privé ancien et est l'axe prioritaire de mise en œuvre des actions.

La Métropole s'est engagée à accélérer la rénovation du parc résidentiel privé où vit la majorité des habitants du territoire. Poursuivant des efforts antérieurs, et en complément des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours, la Métropole innove depuis 2018 en déployant le dispositif « Bien chez soi ». Il articule un Programme d'Intérêt Général intitulé « Habiter et Rénover 2017-2021 » et une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique. **Le dispositif « Bien chez soi » offre aux administrés un service d'accompagnement de l'ensemble des porteurs de projets d'amélioration, d'adaptation et de rénovation des logements.**



CHIFFRES CLEFS

245 000 logements sur TPM

2600 ménages renseignés grâce au dispositif « Bien chez soi » (aspects techniques, juridiques, financiers et mise en relation avec des artisans) dont **560** accompagnements aux travaux

18 événements organisés dans le cadre du dispositif « Bien chez soi »

Près de 60 artisans fidélisés générant plus d'un million d'euros de travaux sur le territoire métropolitain.

La précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique et soutenir la rénovation énergétique, des aides sont proposées aux propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur logement via **le Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'Habitat » et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères.**

Dispositif « Bien chez soi » et rénovation énergétique de l'habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif « Bien chez soi » aide les citoyens dans l'amélioration de leur habitat.

Le dispositif accompagne les habitants, bénéficiant ou non

des plafonds de ressources de l'ANAH, pour :

- La réalisation de travaux d'économie d'énergie pour améliorer le confort et réduire les dépenses financières associées.
- La rénovation complète des logements dégradés : mise aux normes de décence, d'habitabilité et de sécurité.
- Le maintien à domicile via l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap.

Le dispositif s'adresse aux propriétaires ou copropriétaires de logements en résidence principale ou locative.

La demande croissante des habitants de bénéficier d'un accompagnement souligne la mobilisation accrue des citoyens en matière de rénovation énergétique.

Travaux d'isolation : 46%
Travaux chauffage / eau chaude : 29%

■ Ventilation
■ Chauffage ECS et régulation
■ Études
■ Isolation toiture
■ Isolation des murs
■ Isolation des planchers bas
■ Fenêtres
■ Photovoltaïque



Action phare de l'année

👁️ **La Métropole souhaite poursuivre le service « Bien chez soi » au cours de la période 2020-2022. Elle bénéficie d'un nouveau dispositif de financement proposé par les services de l'État. Son action se base sur les quatre objectifs suivants :**

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers,
- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation,
- Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés.
- Animer et porter le programme.

Cet engagement permettra de poursuivre l'accompagnement des propriétaires avec un opérateur en charge du suivi-animation, mais également de pérenniser le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur le volet filière professionnelle dont l'impact sur le tissu économique local est non négligeable.



5 Gestion des risques



La mutualisation des moyens d'interventions en cas de risques majeurs

problème liés à la sécurité des populations. Cet outil d'entraide territorial, permet de :

- Mutualiser et de partager les moyens matériels et humains.
- Capitaliser les connaissances et expériences de l'ensemble des acteurs, tant dans la gestion pratique des risques, que dans la gestion administrative et opérationnelle.

Dès 2008, la Métropole et ses communes membres se sont dotées d'un **Plan InterCommunal de Sauvagerie (PICS)** afin de définir une approche commune des risques majeurs (feux de forêts, inondations, mouvements de terrain ou encore les risques industriels) et de tout



Action phare de l'année

👁️ **Application sur les risques d'intempéries**

Afin d'avertir la population, la Métropole finance un système de vigilance et d'alerte nommé « PREDICT ». Cette application mobile « MyPredict », accessible à tous, avertit par anticipation des risques d'intempéries hydrométéorologiques : inondation, orage violent, submersion marine, tempête, chute de neige, ou encore températures extrêmes.





ZOOM

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles » (MAPTAM), la Métropole s’est dotée au 1^{er} janvier 2018 de la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, il s’agit :

- D’une part, **de mettre en œuvre des actions de restauration de milieux aquatiques pour rétablir le bon fonctionnement des cours d’eau et une gestion durable du trait de côte afin de prévenir les inondations ou la submersion marine.**
- D’autre part, **de conduire une stratégie de prévention des inondations avec un Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI des Petits Côtiers Toulonnais).** En 2020, un plan de communication spécifique avec divers outils de sensibilisation auprès des différents acteurs et usagers du territoire a été élaboré.



Action phare de l'année

Le barrage des Dardennes en chantier

Les travaux du barrage de Dardennes au sein de la commune du Revest-les-Eaux ont débuté en octobre 2020. Ce chantier d’envergure est porté par la Métropole, propriétaire de l’ouvrage et compétente en matière d’eau potable. **Il consiste à conforter l’ouvrage, augmenter sa capacité d’évacuation et rénover les équipements.** À terme, ces travaux permettront l’évacuation d’une crue exceptionnelle, passant d’une capacité d’évacuation de 110 m³/seconde à 240 m³/seconde. Près de deux ans de travaux sont prévus.

ZOOM

La lutte contre l'érosion du trait de côte

Face aux conséquences du changement climatique comme la montée des eaux ou l'érosion du littoral, la préservation du trait de côte devient un des enjeux majeurs du territoire métropolitain.

La Métropole initie en 2020 la mise en place d'une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes :

- L'érosion participe à la dynamique naturelle du territoire.
- La fixation du trait de côte ne peut plus être l'unique réponse à cet aléa.
- La bonne compréhension des processus naturels (courants, flux hydro sédimentaire...) doit être à la base de la réflexion technique.
- L'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines (aménagement des embouchures des fleuves, des cours d'eau, ouvrages maritimes, urbanisation intensive...) est indispensable.
- L'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques, urbanistiques est primordiale.
- La réflexion sur la recomposition spatiale doit être menée dans chaque projet.
- L'utilisation de méthodes douces de lutte contre l'érosion pour préserver les côtes sableuses doit être privilégiée.

Actions phares de l'année

La renaturation du littoral des Vieux Salins d'Hyères

Les littoraux sableux sont naturellement mobiles et les solutions visant à stabiliser le trait de côte par des ouvrages, telles qu'une digue en enrochement, maintiennent un certain temps le trait de côte à son emplacement, mais ne sont pas sans impacts. Au niveau du littoral des Vieux Salins d'Hyères, il a été observé :

- Devant la digue le profil se creuse et la plage disparaît, sans possibilité de se reconstruire naturellement après chaque tempête.
- En aval des ouvrages par rapport au transit sédimentaire, l'érosion est encore plus forte.

Ainsi, le secteur central en aval des ouvrages en enrochement est arrivé à un stade critique menaçant dès 2025 l'intégrité du canal d'alimentation et le fonctionnement hydraulique des Salins. Dans ce cadre, un diagnostic et des travaux ont été conduits en 2019 et 2020 (projet européen « Adapto »). **Les travaux ont consisté en la reconstruction du cordon dunaire par rechargement en sable, désenrochements et confortement du talus des Quenets sud.**

La dynamique sédimentaire s'est restaurée favorablement. Le profil de la plage s'est adouci pour retrouver un aspect naturel. Le littoral s'adapte désormais naturellement à la hausse du niveau marin et aux fortes tempêtes pour limiter la submersion.

Le maintien du profil des plages contre l'érosion

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Métropole est autorité concessionnaire des plages pour l'État. Dans ce cadre, **des actions de maintien du profil des plages contre l'érosion sont conduites, afin de préserver les activités de baignades en saison touristique.**



6 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Encouragement à la mobilité douce des agents de TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail et professionnels :

- Un Plan de Mobilité Employeur est en cours d'élaboration.
- Des panneaux d'information voyageurs sont placés dans les principaux bâtiments administratifs dont l'Hôtel de la Métropole.
- Le plan des itinéraires cyclables, réédité chaque année, présente le linéaire cyclable du territoire métropolitain (308 km).

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail :

- La Métropole participe aux frais d'abonnement aux transports en commun à la demande des agents à hauteur de 50%.
- Une aide à l'achat de vélos électriques est proposée aux agents.
- Des emplacements de parking et des douches sont réservés aux vélos dans les deux principaux bâtiments administratifs.
- Un forfait mobilité durable associé à une application smartphone de covoiturage sont disponibles.



Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets professionnels :

- Des cartes de transport en commun sont mises à disposition au sein de chaque direction.
- Sept véhicules électriques sont intégrés au pool de véhicule de service.
- Huit prises de rechargement pour les véhicules électriques sont disponibles.

• Des vélos électriques sont mis à disposition des agents.

- Pour limiter les déplacements des informaticiens, un outil de prise en main à distance a été mis en place.
- Depuis 2019, le « Bureau Numérique » permet aux agents de : partager et coproduire des documents en ligne, accéder aux applications de saisie des délibérations ou de marchés publics, programmer des réunions en visioconférence.

Les consommations en énergie électrique

Consommations électriques des bâtiments administratifs

Modalités de gestion :

- Les locaux de l'Hôtel de la Métropole sont équipés d'éclairages économes à LED*.
- Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :
 - pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
 - pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détection automatique de présence.
- Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs sont programmés selon des plages horaires précises.

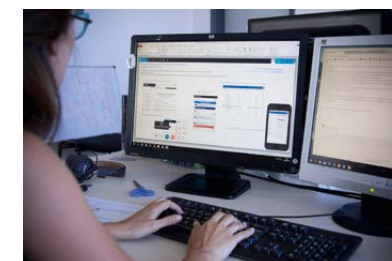
Adhésion au dispositif « ECOWATT »

En 2017, la Métropole a adhéré au dispositif ECOWATT, proposé par le gestionnaire de réseaux énergétiques RTE (Réseaux de Transports d'Électricité). Le dispositif ECOWATT a pour objet :

- De sensibiliser aux gestes de diminution des consommations électriques quotidiennes, par le biais d'un site Internet dédié.
- De proposer, aux personnes qui en font la demande, un signal par mail, des prévisions de fortes consommations dans les jours à venir.
- D'inviter les consommateurs à appliquer les « éco-gestes » au moment des pointes de consommations et à relayer l'information.

Consommations électriques du matériel bureautique

- Les écrans des ordinateurs sont en mode veille après 15 minutes d'inactivité, et les ordinateurs s'éteignent automatiquement à partir de 20h.



*LED : Light Emitting Diode ou diode électroluminescente (DEL).

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Préserver la biodiversité des milieux et des ressources, c'est préserver notre environnement exceptionnel, garantir aux habitants un cadre de vie agréable, un territoire où l'on respire mieux.

2

Les sites concernés relèvent de différents types de milieux : falaises, maquis, mares temporaires méditerranéennes, forêts, rocailles, pelouses, zones rocheuses... Ils abritent plusieurs habitats naturels, dont certains d'intérêt communautaire.

De tels milieux recèlent, en outre, des espèces qui y sont strictement inféodées, incluant celles pouvant être inscrites sur la liste rouge des espèces menacées, comme l'*Armeria arenaria* subsp pra-

detensis, qui ne pousse que sur le sol de l'ancienne Mine Cap Garonne au Pradet, le lézard ocellé dans le massif de la Colle Noire, l'aigle de Bonelli dans les massifs des monts Toulonnais...

Ces espaces font l'objet d'une attention toute particulière nécessitant une connaissance et une technicité renforcées, soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés ou d'associations d'insertion.

À l'appui d'outils de pilotage, plans de gestion, feuilles de route, projets, les responsables de sites et leurs équipes mettent en œuvre un ensemble d'actions en faveur de la préservation, de la valorisation des sites naturels, de leur ouverture au public et de la mise en production agricole, dès que la valeur agronomique des terres ou les vestiges de l'histoire du site le permettent. Ces actions et travaux relèvent de la gestion des usages, l'entretien des espaces, la gestion des boisements, la mise en

valeur du bâti, la création de sentiers, l'entretien des infrastructures de lutte contre les incendies, la pérennisation des habitats et des espèces et les suivis naturalistes faunistiques et floristiques, la régulation des populations invasives végétales et animales...

Dans le cadre d'une stratégie métropolitaine, les équipes œuvrent en vue de définir une programmation interne pour optimiser l'emploi des moyens d'investissement et valoriser le territoire.



8 LEVIERS D'ACTION

- 1 **Préservation des massifs forestiers**
- 2 **Préservation des zones humides**

- 3 **Valorisation du sentier du littoral et des sentiers pédestres**
- 4 **Valorisation des parcs et jardins publics**

- 5 **Préservation de l'atmosphère**
- 6 **Sensibilisation du public**

- 7 **Préservation des milieux aquatiques**
- 8 **Une métropole écoresponsable**

1 Préservation des massifs forestiers



CHIFFRES CLEFS

11 sites sur 10 communes

2214 hectares gérés

6 sites classés au titre de la Loi Paysage

2 sites terrestres Natura 2000 :

« Cap Sicié - Six-Fours », « Falaises du Mont Caume et Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières »

Le territoire regroupe 11 massifs forestiers de gestion métropolitaine :

- **Le Domaine de la Ripelle** (78 hectares), propriété de la Métropole sur les communes du Revest-les-Eaux et de La Valette-du-Var, site classé au titre de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993, dite Loi Paysage.
- **Le Faron** (400 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), appartenant à la commune de Toulon, incluant la REDIF*, culminant à 584 mètres, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Cap Sicié** (816 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), appartenant aux communes de La Seyne-sur-Mer (380 hectares) et Six-Fours-les-Plages (485 hectares), culminant à 352 mètres, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Baou et le Gros Cerveau** (415 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), site classé au titre de la Loi Paysage.
- **La Forêt communale de Saint-Mandrier** (5 hectares).
- **Le Coudon** (137 hectares culminant à 701 mètres) appartenant à la commune de La Valette-du-Var, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Domaine de Fabrègas** (70 hectares) à La Seyne-sur-Mer.
- **Le Bois de Courbebaisse** (7 hectares) au Pradet.
- **La Colle Noire** (170 hectares) au Pradet.
- **La Presqu'île de Giens** à Hyères (116 hectares), propriétés du Conservatoire du littoral, site classé au titre de la Loi Paysage.

*REDIF : Régie d'Exploitation et de Développement des Installations touristiques du mont Faron.

Actions phares de l'année

Une production « 100% naturelle, 100% TPM » :

- **Miel toutes fleurs à Fabrègas** : 10 ruches, soit 25 kg, en régie.
- **Huile d'olives à la Ripelle** : 40 litres pour 240 kg collectés en régie.
- **Reconquête de zones agricoles en interface du massif de la Colle Noire** : remise en culture de l'exploitation oléicole et viticole de la Cibonne sur 7 hectares (choix d'un exploitant agricole local) permettant de développer l'agriculture bio, de conserver le paysage travaillé par l'homme et de servir de coupe-feu en cas d'incendie.
- **Pérenniser l'agriculture bio à Fabrègas** avec le renouvellement de la convention agricole maraîchère.

Réhabilitation de 7 km de voies, dont 1,5 km de DFCI**, dans les massifs forestiers.

Mise en valeur du patrimoine vernaculaire au Cap Sicié :

En partenariat avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), un recensement du petit bâti est en cours en vue de la création d'un sentier sur l'histoire du site.

**DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies.



Réseau Natura 2000 - Sites terrestres

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels composé des sites les plus remarquables de l'Union Européenne. Son objectif est de préserver la biodiversité et en particulier de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats remarquables et espèces menacées présents sur ces sites. La Métropole comprend neuf sites Natura 2000 répartis à terre et en mer et est animatrice pour quatre d'entre eux.

Prochainement seront installés des panneaux de sensibilisation exposant les milieux à fort enjeux de biodiversité et les bonnes pratiques à adopter pour le protéger.

- **Sites « Falaises du Mont Caume » et « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières »** : une biodiversité suivie à la trace !

Les sites des Monts Toulonnais et deux de leurs espèces animales emblématiques sont suivis :

- L'aigle de Bonelli : la reproduction a pu aboutir à la naissance d'un aiglon ; son suivi permet d'en apprendre davantage sur cette espèce emblématique des collines méditerranéennes. Un second couple s'est également récemment installé.
- Le loup : la pose de pièges photos permet d'alimenter le réseau national de suivi.



L'enlèvement de près d'une dizaine d'épaves de véhicules au Gros Cerveau à Ollioules par intervention hélicoptère, pour une dépollution des espaces forestiers.



ZOOM

2 Préservation des zones humides



Les enjeux liés aux zones humides sont aussi ceux de la biodiversité particulièrement riche qu'elles abritent.

Flore vasculaire, bryophytes, entomofaune, micromammifères, avifaune, chaque groupe taxonomique y exprime sa diversité et ses spécificités.

Cette diversité se retrouve dans celle des habitats naturels, des écosystèmes, regroupés sous le terme générique de « milieux humides » : tourbières, bas-marais, prairies humides, magnocariçaies, landes humides, mégaphorbiaies, boisements humides...

Tous ces écosystèmes ont un point commun - **l'eau** - mais présentent aussi des caractéristiques qui rendent chacun d'entre eux unique.

Cette diversité explique la complexité qui peut exister dans la perception des zones humides, dans leur prise en compte dans les politiques publiques, mais aussi dans la mise en œuvre des actions visant à leur conservation, leur gestion et leur restauration ou réhabilitation.

Aujourd'hui, avec la reconnaissance des services écosystémiques rendus par les zones humides, ces actions sont une priorité pour l'avenir.



Un site patrimonial, d'intérêt écologique majeur, les Salins d'Hyères (sur 900 ha), des marais satellites, des cours d'eau (58 km, dont 13 à reconquérir) et un littoral soumis à érosion.



Au titre de la compétence GEMAPI, issue de la loi MAPTAM de 2014, le rôle de la Métropole est de s'appuyer sur l'article L211-7 du code de l'environnement et travailler sur les 4 items suivants :

- ❶ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- ❷ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès.
- ❸ La défense contre les inondations et contre la mer.
- ❹ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les sites des Salins d'Hyères



D'une superficie de **900 hectares**, le site se compose de deux entités : **le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins**. Les Salins d'Hyères sont la **principale zone humide, réservoir de biodiversité, entre la Camargue et l'Italie, d'importance internationale ayant le label RAMSAR**.

Les marais satellites

- **Les Marais des Estagnets** (10ha situés à l'extrême sud du tombolo occidental, classés en réserve biologique).
- **La Mare du Pouset**, située sur la presqu'île de Giens à La Capte, au sud de la Bergerie et à l'est de la RD 97.

Elle comporte un étalement de végétalisation de la jonchaie à la roselière, est ceinturée par des tamaris et abrite des oiseaux d'eau, des espèces de reptiles ainsi que des amphibiens protégés. C'est un microsite intéressant d'un point de vue pédagogique.

Actions phares de l'année

- 👁️ **La Métropole met en valeur ses espaces par une production « 100% naturelle, 100% TPM » : la récolte de sel sur site (500 sacs).**
- 👁️ **La reproduction de l'avifaune sur les Salins d'Hyères : 327 espèces différentes ont été observées sur le site des Salins d'Hyères.**

- **Reproduction d'espèces sur le site des Vieux Salins** : 115 couples de Goéland railleur (espèce « vulnérable » UICN 2016), 119 couples d'Avocette élégante, 44 couples de Mouette rieuse, 88 couples de Sterne pierregarin, 24 couples de Sterne naine, 1 couple de Sterne caugek, 64 couples de Gravelot à collier interrompu, 18 couples d'Échasse blanche et 15 couples de Tadorne de Belon. Chez les passereaux, 3 couples de Pipit rousseline, 9 couples de Bergeronnette printanières et 2 couples de Guépier d'Europe.
- **Importance de la gestion des niveaux d'eau pour offrir des sites de nidification adaptés aux espèces menacées** : des îlots ou des bassins asséchés. Ces derniers accueillent « le gravelot à collier interrompu », espèce récemment inscrite comme « vulnérable » dans la liste des oiseaux menacés de France en raison de la disparition et la dégradation de ses habitats de nidification.



Récolte et distribution de sel aux Salins



Baguage d'oiseaux aux Salins



ZOOM

2 nouvelles espèces (parmi les 327 espèces différentes observées) sur le site des Salins d'Hyères : l'alouette hausse-col et le pluvier bronzé.

© A. Audévard LPO PACA



👁 La Cistude d'Europe sur les Salins d'Hyères (espèce de tortues de la famille des Emydidae) :

En suivant le temps préconisé pour le suivi de la Cistude d'Europe (1 suivi tous les 5 ans), une opération d'envergure a été menée en 2021 pour déterminer par capture marquage recapture, la structure et l'effectif de la population de Cistude d'Europe du canal de ceinture nord des Vieux Salins d'Hyères.

L'effectif de la population, en diminution, a été estimé à **159 individus en 2021**. Des mesures de gestion ont été mises en place depuis plusieurs années (retrait des Tortues de Floride,

installation de batardeaux, arrêt du curage du canal) afin de favoriser la reproduction et le recrutement au sein de la population de Cistudes d'Europe. Une réflexion est actuellement menée avec les partenaires afin d'envisager un suivi plus rapproché de cette espèce dans le temps.

👁 600 mètres de littoral renaturés le long des Vieux Salins : en partenariat avec le Conservatoire du littoral et dans le cadre du projet européen Adapto, consistant en l'enlèvement d'enrochements pour un ré-engraissement de la plage et du cordon dunaire.

600 mètres de littoral renaturés aux Vieux Salins.



3 Valorisation du sentier du littoral et des sentiers pédestres



■ Sentier du littoral

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km.

Il permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral, au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire). Des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont régulièrement réalisés et une signalétique adaptée a été mise en place.

Quand le contexte d'aménagement du sentier du littoral le permet, dans une logique d'adaptation douce au changement climatique, il peut être envisagé des solutions de déport du sentier afin d'éviter son artificialisation.

■ Guide du sentier du littoral

Un guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives.

Il est associé à une newsletter qui paraît tous les 2 mois et informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires. Ce document est envoyé par voie dématérialisée et disponible sur le site www.metroletpm.fr/balades

Plus d'1 million d'euros est investi chaque année par la Métropole.

47 km de sentier littoral, avec de nombreuses parties variées dédiées à la randonnée pédestre.



■ Surveillance du sentier du littoral et des sites naturels

Depuis 2017, des équipes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels (Cap Sicié, Colle noire, mont Faron, domaine de la Ripelle) et du sentier du littoral durant les week-ends.

Ces patrouilles renforcent la surveillance des massifs forestiers. Ce dispositif (8 agents dédiés actuellement) est complété par un marché public avec l'Office National des Forêts (ONF) afin de renforcer l'information et la sensibilisation des usagers et des touristes à la protection des massifs.



■ Sentiers de randonnées

Ce sont des voies de communication tracées dans un environnement naturel pour permettre la randonnée pédestre. Lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'un itinéraire, ils peuvent être balisés par un marquage dédié,

complété ou non par des panneaux indicateurs précisant le lieu à atteindre et, parfois l'horaire. Ils tiennent compte des différentes réglementations à respecter, notamment des prescriptions des services de l'État.



Actions phares de l'année

- 👁️ **Réhabilitation du sentier entre Batterie Basse et Cap Brun à Toulon (réouverture d'un secteur fermé depuis 2014).**
- 👁️ **Finalisation des travaux de réhabilitation entre le Brusco et le Port Méditerranée à Six-Fours-les-Plages (pour 5,5 km).**
- 👁️ **Travaux de création de l'assiette de cheminement (avec traitement de l'éco-visibilité avec la Méditerranée) pour le déport du cheminement entre les Bonnettes et la Garonne au niveau du Centre Départemental de l'Enfance au Pradet.**
- 👁️ **Finalisation de la création des 2 belvédères d'interprétation patrimoniale et paysagère concernant les travaux du PPE Fabrégas à La Seyne-sur-Mer.**



Le sentier de découverte de la Ripelle sur les communes du Revest-les-Eaux et La Valette-du-Var :

TPM a initié un projet de valorisation de ce site par le biais de l'aménagement d'itinéraires de randonnée pédestre et de découverte patrimoniale.

L'opération intègre le tracé des pistes retenues et une proposition de signalétique directionnelle. Le principe d'aménagement retenu consiste à poser un panneau RIS (Relais Info Service) en entrée de site avec les cartes des parcours et leur descriptif, numéro des poteaux signalétiques pour faciliter

le repérage sur la carte, pictogrammes de recommandations et d'interdictions.

Sur le cheminement, un balisage au sol respectant les normes de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre permet de guider les randonneurs. Aux croisements des sentiers, sont implantés des poteaux fléchés directionnels indiquant le nom et le numéro du prochain panneau.

La Métropole souhaite mettre en œuvre la valorisation de l'olivieraie et potentiellement de l'olivieraie secondaire : présentation du passé agricole du domaine, de son histoire passée et récente, présentation de

la culture de l'olivier jusqu'à la production d'huile en lien avec le pressoir situé dans le bâtiment propriété du Département, mise en valeur de vestiges de l'activité agricole passée (aire de battage, four à chaux, réseau d'alimentation en eau, bassins...).



© Lydia Bouakaz

ZOOM

4 Valorisation des parcs et jardins publics

Mis en place en 2004, le label « Jardin Remarquable » distingue des jardins et des parcs, qu'ils soient publics ou privés, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique.

Ce label de qualité est attribué par le Ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Il donne lieu à des avantages divers et notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

La Métropole conduit, en accord avec les communes, des actions de valorisation des 3 jardins remarquables, propriétés de La Métropole, labellisés : le Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var, le parc Olbius Riquier et le parc Saint-Bernard à Hyères.



■ Le Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var

Situé sur les contreforts du Coudon, il est composé de grands vergers sur de larges terrasses, une majestueuse allée de platanes, offrant une vue sur la maison de maître, des massifs de buis, l'esplanade et le jardin de propreté, le jardin expérimental, ainsi que les carrés de potagers... couvrant une superficie de 2,7 hectares. Les cultures utilisent les technologies les plus économes en énergie (alimentation solaire, recyclage de l'eau). Le domaine accueille des ruches d'abeilles.

Action phare de l'année

- 👁️ **Création d'un jardin japonais dans l'enceinte du Jardin de Baudouvin.**

Un jardin, des spécificités : 3 jardins remarquables « labellisés » appartenant à la Métropole (pour 12,2 hectares).

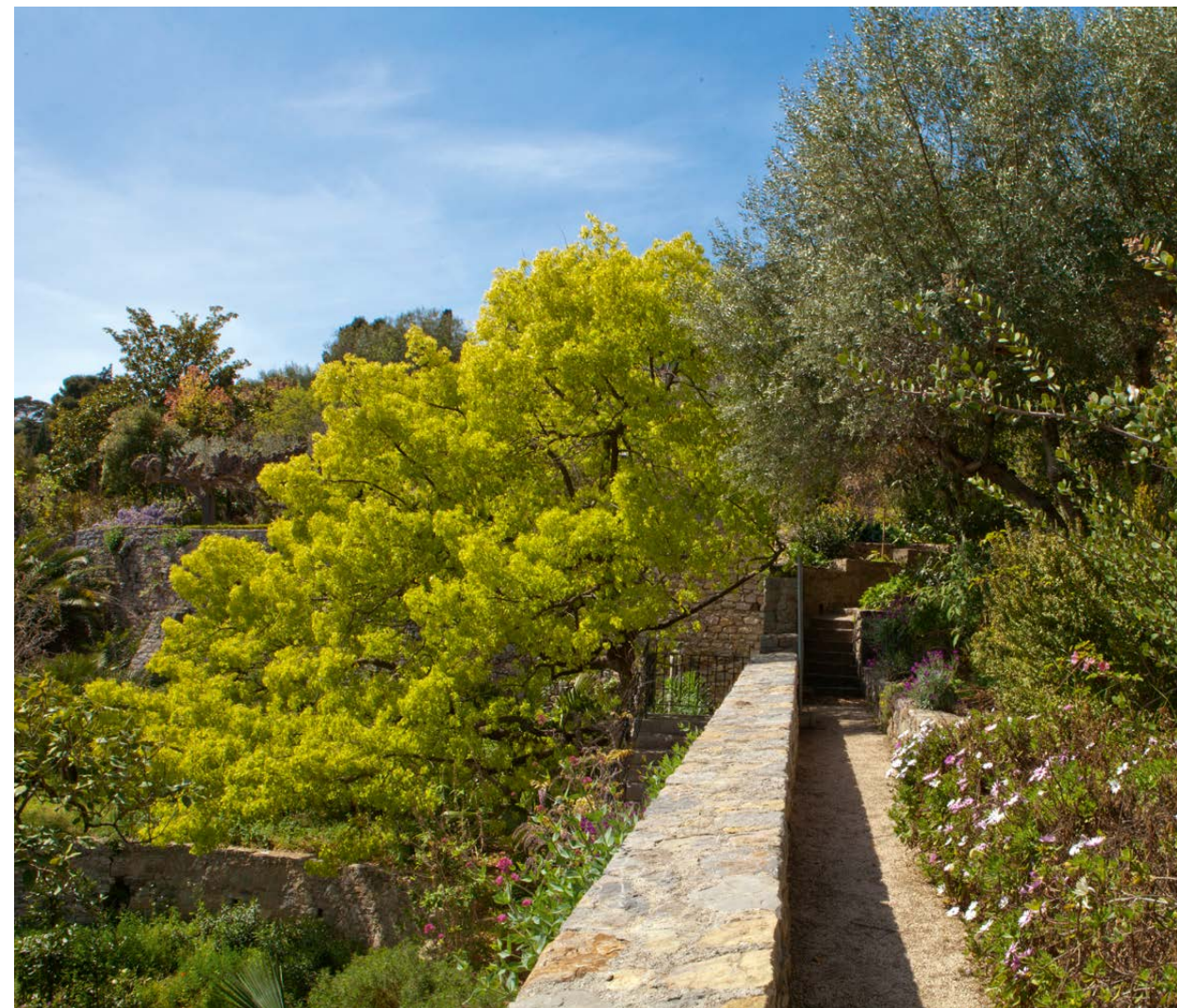


Le parc Olbius Riquier à Hyères

Jardin botanique de près de **7 hectares** planté d'essences rares, d'immenses palmiers, des massifs colorés et de plantes exotiques autour de l'étang aménagé, une serre et des jeux d'enfants, un espace de respiration au milieu de l'urbanisation et le long du Roubaud.

Le parc Saint-Bernard à Hyères

Situé sur les hauteurs de la ville médiévale, au pied de la « Villa Noailles », ce jardin de **2,5 hectares** en terrasses offre une vue panoramique sur la presqu'île, la rade et les Îles d'Or. Des espèces rares (s'apparentant à des essences exotiques et méditerranéennes) sophistiquées côtoient des plantes de garrigues et offrent un écrin pour le Centre d'Art d'Intérêt National.



Le jardin du Port Marchand à Toulon

ZOOM
6600 m² d'espaces récréatifs ont été aménagés par la Métropole. Le site est conçu à l'image d'un ponton avec des espaces et promenades végétalisées de 1850 m² donnant sur une large terrasse en front de mer de 400 m². Au cœur du site, un jardin paysager de 3400 m² accueille des jeux pour enfants sur la thématique maritime. Ce nouvel aménagement d'espaces verts vient compléter les 100 000 m² développés ces dernières années au sein de la ville de Toulon.



5 Préservation de l'atmosphère



CHIFFRES CLEFS

Entre 2007 et 2017

Oxydes d'azote :

-18%

Particules PM10 :

-16%

Particules PM2,5 :

-22%

La Métropole agit pour préserver l'atmosphère grâce à différentes actions :

Le suivi de la qualité de l'air

La Métropole soutient annuellement l'association AtmoSud, pour la surveillance de la qualité de l'air en Région Sud. Ce suivi s'appuie sur un réseau de stations de mesures fixes représentatives de trois types de zones : urbaine, péri-urbaine et de trafic routier. **Une réduction des émissions de polluants atmosphériques est observée** sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère*

depuis plus de dix ans entre 2007 et 2017 : une baisse de 18% est observée pour les oxydes d'azote (NOX), une réduction de 16% sur les particules PM10 et 22% pour les particules PM2,5 entre 2007 et 2017. De plus, l'association AtmoSud, la CCIV et la Métropole se sont engagées depuis 2020 dans la réalisation d'une étude de la qualité de l'air en zone maritime.

La Charte nationale pour la qualité de l'air

La Métropole est signataire, aux côtés des acteurs du territoire, de la Charte nationale pour la qualité de l'air. Celle-ci formalise l'engagement des collectivités et des acteurs de la Région à **s'investir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.**

La Zone à Faibles Émissions

La Métropole s'est engagée dans le déploiement d'une « Zone à Faibles Émissions » (ZFE) afin de **réduire la pollution atmosphérique générée par le secteur des transports.** La phase d'études, actuellement en cours, permettra de définir ses modalités de mise en œuvre.

*Le périmètre du PPA inclut : la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, la communauté de communes de la Vallée du Gapeau, la communauté de communes Méditerranée Portes des Maures.



6 Sensibilisation du public

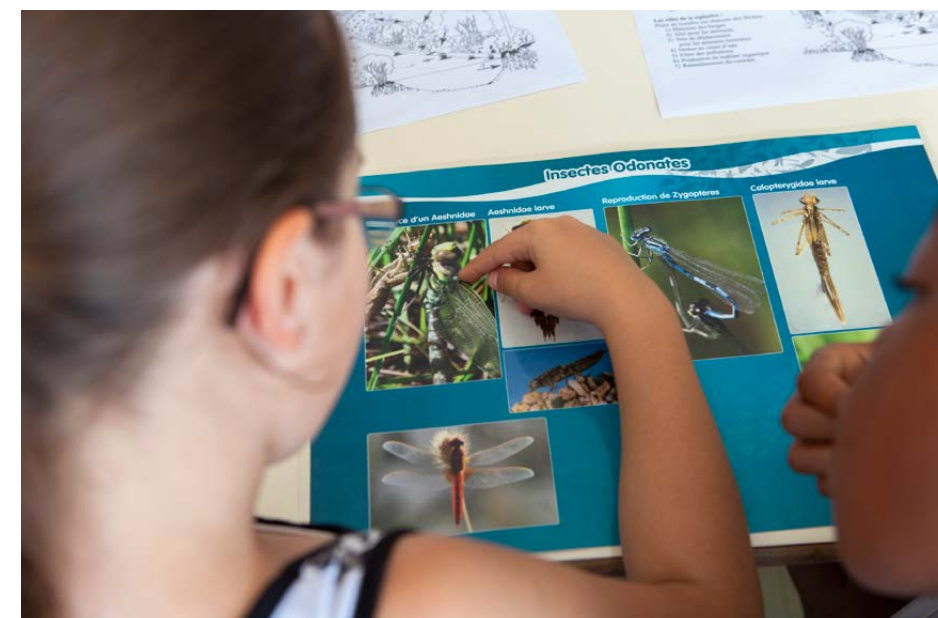
La Métropole met en œuvre des actions de sensibilisation du public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Accompagnements pédagogiques « La Rade m'a dit... »

La Métropole s'est engagée depuis 2005 auprès des classes élémentaires de son territoire pour **sensibiliser le jeune public à la protection des milieux aquatiques.**

Grâce au programme « La Rade m'a dit... », pour l'année scolaire 2020-2021, 70 classes ont pu bénéficier d'un accompagnement pédagogique malgré le contexte sanitaire difficile.

En 2020-2021, 70 classes ont pu bénéficier d'un accompagnement pédagogique.



CHIFFRE CLEF

70 classes sensibilisées chaque année scolaire à la protection des milieux aquatiques



Accompagnements pédagogiques « Promenons-nous dans les bois »

La Métropole s'est engagée depuis 2011 auprès des classes élémentaires de son territoire pour **sensibiliser le jeune public à la protection des milieux forestiers**.

Le programme « Promenons-nous dans les Bois » pour les 30 classes qui avaient été sélectionnées pour l'année 2020-2021 sera décalé à la rentrée de septembre 2021, notamment en raison du contexte sanitaire.

À la découverte des Salins d'Hyères

La Métropole propose la découverte des sites des Salins d'Hyères aux scolaires et au grand public. En 2020 et 2021, la fréquentation s'est légèrement infléchie compte tenu de la fermeture des sites mais **près de 20 000 visiteurs ont été accueillis**.

- Chaque année environ **180 classes de scolaires découvrent le patrimoine naturel et culturel du site** dans le cadre d'un marché public avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).
 - **L'Espace Nature et la Levée Saint-Nicolas sont ouverts librement au public** sur les Vieux Salins tout au long de l'année du mercredi au dimanche.
 - **Des visites guidées ornithologiques avec la LPO ou patrimoniales** pour découvrir l'histoire du sel
- avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée permettent au public de se renseigner sur le site des Salins.
- **La Fête des Salins en fin d'été** permet de découvrir en famille toute les facettes des Salins. 5000 visiteurs ont été accueillis lors de l'édition 2021.
 - Enfin, **des partenariats, scientifiques, artistiques et culturels** permettent d'ouvrir les Salins au monde et à l'humanité.



CHIFFRES CLEFS

30 classes sensibilisées chaque année scolaire à la protection des milieux forestiers

20 000 visiteurs accueillis en 2020 et 2021 aux Salins d'Hyères

180 classes sensibilisées annuellement aux Salins d'Hyères



Information sur les responsabilités des riverains des cours d'eau de la Métropole

Être riverain d'un cours d'eau est une chance, mais cela entraîne aussi des obligations. Ainsi, la Métropole a diffusé en 2021 à l'ensemble des propriétaires riverains de cours d'eau **une plaquette d'information sur la**

GEMAPI, rappelant les devoirs et obligations pour l'entretien courant de la végétation des berges, du nettoyage et du maintien des écoulements.



Gestion des rejets en milieu aquatique

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la Métropole communique vers le public (site Internet ou imprimés) pour **inciter aux bons gestes pour protéger l'environnement** (par exemple dépliants « Tout-à-l'égout ? Non, pas tout ! » et « Réaliser et entretenir la partie privée d'un branchement d'assainissement »).



Amphora labellisée refuge LPO

ZOOM Le 8 juillet 2020, une convention entre la Métropole, Veolia et la LPO PACA a été signée afin de labelliser le refuge LPO localisé sur le site de traitement des eaux usées Amphora à La Garde. Sur ce site de 2800 m², 6 espèces remarquables de papillon et 12 d'oiseaux y ont été recensées.

Des aménagements (16 nichoirs spécifiques pour les rouge-gorges, les mésanges et les semi-cavernicoles ainsi que 12 gîtes à chauves-souris, retrait d'espèces invasives...) ont été mis en place afin de contribuer à leur préservation. Cet espace a également pour vocation de sensibiliser le public à la protection de l'environnement.



7 Préservation des milieux aquatiques



Rade de Toulon

Les contrats de baie sont des outils de gestion et de mise en œuvre d'actions opérationnelles partagées par tous les acteurs du territoire.

Les Contrats de Baie, des démarches partenariales pour gérer durablement l'eau et les milieux aquatiques

La Métropole s'investit dans la préservation des milieux aquatiques notamment à travers le pilotage des démarches de contrats de milieu. Ces contrats sont des outils de gestion et de mise en œuvre d'actions opérationnelles partagées par tous les acteurs du territoire : représentants des collectivités territoriales, services de l'État, experts scientifiques, professionnels ou encore usagers.

Le Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021)

S'inscrivant dans la continuité du Contrat de Baie de la Rade de Toulon n°2 (2013-2018). Il est composé de 5 axes de travail :

- L'amélioration de la qualité des eaux.

- L'optimisation de la gestion de la ressource en eau potable.
- La gestion durable des milieux aquatiques, en lien avec la prévention des risques.
- La mise en œuvre d'une animation locale.
- Le suivi de l'efficacité des actions du contrat.



Infrapolmar

CHIFFRES CLEFS

2 Contrats de Baie sur le territoire de la Métropole avec :

91 opérations dans le cadre du Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021)

220 opérations dans le cadre du Contrat de Baie des Îles d'Or (2016-2021)

23 plages et 4 ports labellisés « Pavillon bleu » en 2020



62 plages labellisées « Qualité eau de baignade excellente » en 2020

9 ports certifiés « Ports Propres »

11 ports engagés « Ports Propres »

4 ports certifiés « actifs en biodiversité »

3 ports engagés « actifs en biodiversité »

Sites marins classés Natura 2000 : « Cap Sicié - Six-Fours » et « Embiez - Cap Sicié »

Fin 2020, 70% des actions étaient réalisées ou en cours. Parmi elles des actions phares ont été effectuées en 2020/2021 :

- Des actions d'animation effectuées par la Chambre d'Agriculture du Var sur le bassin versant Bas Gapeau/Eygoutier pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole au niveau de quatre captages prioritaires en eau potable sur le territoire métropolitain.
- La mise en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV) de 26 dispositifs de restauration écologique dans le port de La Seyne, de 33 dispositifs dans le port de Toulon Darse Nord et de 66 dispositifs dans le port de Toulon Vieille Darse.
- La formation de 5 agents métropolitains pour lutter contre les pollutions maritimes accidentelles liées aux hydrocarbures.
- La sensibilisation par les associations locales de 826 plaisanciers (campagnes Écogestes) et 1662 usagers de la plage (campagnes Inf'eau mer) sur le territoire métropolitain en 2020 pour faire évoluer leurs pratiques vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Le Contrat de Baie des Îles d'Or (2016-2021)



Le Contrat de Baie des Îles d'Or a pour objectif global d'améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la Rade d'Hyères et de son bassin versant, pour répondre aux enjeux suivants :

- La réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux naturels.
- La gestion durable des ressources.
- La préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux, en lien avec la gestion du risque.

- L'animation, afin d'associer durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes.

Fin 2020, en moyenne 77% des actions étaient réalisées ou en cours. Parmi elles, des actions phares ont été effectuées en 2020/2021 :

- La mise en place par le Parc national de Port-Cros de 68 dispositifs de mouillage écologique dans la passe de Bagaud, pour réduire l'impact des ancrages des navires sur l'herbier de posidonies.
- Un exercice de terrain intercommunal Infrapolmar pour lutter contre les pollutions maritimes accidentelles liées aux hydrocarbures.



Herbier de posidonie et grande nacre



Gestion et traitement des épaves : ports de Toulon et Porquerolles

La Métropole travaille conjointement avec l'APER (Association pour la Plaisance Écoresponsable) - association de loi 1901 à but non lucratif - pour le traitement des épaves.

Ainsi, plusieurs épaves ont été récemment retirées : deux épaves du port de Porquerolles, six épaves au quai d'Armement à La Seyne-sur-Mer et une épave au port de Saint-Mandrier.

Le développement durable au sein des ports

« Ports Propres » et biodiversité

Les ports métropolitains se sont engagés dans la démarche de certification européenne « Ports Propres ». Les sites ci-après ont été certifiés : Porquerolles depuis 2017, La Madrague de Giens et le Brusuc depuis 2019, et concernant le port de Toulon : Saint-Mandrier-sur-Mer depuis 2016, Darse Nord depuis 2017, La Seyne-sur-Mer depuis 2018, Saint-Louis du Mourillon et Le Lazaret depuis 2019.

Cet engagement évolue vers une nouvelle certification « Ports Propres actifs en Biodiversité » afin de contribuer à la préservation des espèces et des habitats, avec notamment l'installation d'équipements de restauration écologique de type nurseries. Le port du Brusuc, le port de Saint-Mandrier et les ports de Toulon Darse Nord et La Seyne-sur-Mer ont obtenus cette certification.

Actions phares de l'année

👁️ La restauration écologique dans le port de Toulon - La Seyne

Des solutions innovantes de restauration écologique grandeur nature sont testées par l'Ifremer - Centre de Méditerranée à La Seyne-sur-Mer - depuis 2020 dans le port de Toulon. Un herbier et des rochers artificiels ont été installés dans les infrastructures portuaires afin de favoriser notamment le retour des juvéniles de poissons. Ces dispositifs feront l'objet d'un suivi approfondi pour évaluer leur efficacité dans la durée.

👁️ Actions de sensibilisation à l'environnement

Au sein de l'ensemble des ports, des opérations de sensibilisation, d'information et de participation ont été mises en place notamment : une campagne Éco-gestes, le « Pass'port du plaisancier éco-responsable » ou encore l'organisation du World Clean Up Day.



Île de Porquerolles

Le développement durable au sein des îles

La Métropole a intégré le réseau SMILO (Small Islands Organisation), qui accompagne les petites îles de moins de 150 km² vers la gestion durable de leur territoire. La gestion durable des îles est liée aux thématiques suivantes : eau et assainissement, énergie, déchets, biodiversité et paysages.

La qualité de gestion durable est reconnue par l'obtention du label « Île Durable ». Les îles de Porquerolles et du Levant sont engagées dans cette démarche de labellisation. L'île de Porquerolles a reçu en octobre 2019 le « Label in Progress » et des prix sectoriels sur les thèmes « Biodiversité » et « Paysages ».



Actions phares de l'année

👁️ Actions phares au sein des ports

- **Diminution du débit d'eau** par réduction du diamètre des canalisations en début des compteurs d'alimentation du port.
- **Diminution du débit à 2000 l/h en été**, soit une réduction de moitié de la consommation d'eau.
- **Remplacement d'une centaine de robinets** présentant des fuites.
- **Mise en place de nouvelles bornes** de distributions équipées seulement de deux robinets temporisés (au lieu de quatre jusqu'à récemment).
- **Association à la démarche de lutte contre la pollution lumineuse** du Parc national de Port-Cros : variation de la luminosité en fonction de l'heure, réduction des flux lumineux grâce à la mise en alternance des points lumineux à partir d'une certaine heure, essais d'extinction d'un certain nombre de points lumineux.
- **Mise en place d'habillages harmonisés** pour les points de collecte des déchets.

Tourisme durable à Porquerolles

Afin de contribuer à la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et du paysage, la commune d'Hyères, la Métropole, le Parc national de Port-Cros, le délégataire de service public et les bateliers, ont conjointement mis en place un système de régulation pour écrêter les pics d'hyper-fréquentation de l'île de Porquerolles.

La charte, signée le 6 juillet 2021, participe à un transport maritime de passagers raisonné et durable, limitant désormais à 6000 voyageurs par jour la fréquentation maximum de l'île en haute saison.



ZOOM

La Métropole comprend neuf sites Natura 2000 répartis à terre et en mer.



Exemple de marché public contribuant à la protection de la biodiversité : prestations de pêches de sauvegarde dans le cadre de la vidange du barrage de Dardennes



La prestation consiste à prendre en charge les opérations de pêches associées à la vidange du barrage de Dardennes programmée en 2021. L'objectif est la sauvegarde du plus grand nombre de poissons.

La retenue n'étant pas connectée au réseau hydrographique, le peuplement piscicole résulte essentiellement d'opérations de repoissonnement.

Lors de la dernière vidange de 2006, une pêche de sauvegarde a été réalisée et a permis de récupérer près de 700 kg de poissons vivants. Parmi les 700 kg de poissons récupérés, 80% sont des poissons blancs de petite taille (50% de gardon, 15% d'ablettes, 10% de brèmes et 5% de chevesne), 10% de grosses carpes et 10% d'autres poissons : perches communes, anguilles et brochets.

Des espèces indésirables ont également été récupérées pour élimination (perches soleil, tortues de Floride, écrevisses américaines).

ZOOM Le repoissonnement de la retenue a été effectué avec des poissons gardés en stabulation, et des poissons fournis par une entreprise de pisciculture pour un total de 550 kg.



© Stéphane Sandon

Réseau Natura 2000 - Sites maritimes

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels composé des sites les plus remarquables de l'Union Européenne. Son objectif est de préserver la biodiversité et en particulier de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats remarquables et espèces menacées présents sur ces sites. La Métropole comprend neuf sites Natura 2000 répartis sur terre et en mer, et est animatrice pour quatre d'entre eux.

Sites marins « Cap Sicié - Six-Fours » et « Embiez - Cap Sicié » : cap sur le Grand Dauphin !

Dans le cadre d'une convention passée entre l'Office Français de la Biodiversité et l'association MIRACETI, l'année 2021 a permis de lancer des démarches afin de mieux connaître les populations de Grand Dauphin des sites Natura 2000 marins.

Suite à l'apprentissage des méthodes de suivi, les données recueillies dans le secteur géographique de Sicié seront analysées afin d'élaborer des protocoles de suivis appropriés aux espèces.



La Charte Pelagos

Dans la continuité des actions déjà initiées par la Métropole dans le domaine de la préservation du milieu marin - à travers notamment le pilotage et l'animation des Contrats de Baie, l'animation des sites Natura 2000 en mer sur le secteur du Cap Sicié, la maîtrise des rejets en mer, la certification Ports Propres de ses

ports, la préservation de l'herbier de posidonie grâce aux dispositifs de mouillage écologique - la Métropole a signé le 21 décembre 2020, la charte de partenariat Pelagos pour une durée de 3 ans.

Elle s'engage ainsi à contribuer à protéger les mammifères marins de Méditerranée.

La gestion des rejets en milieu aquatique

Assainissement collectif

La collecte et le traitement des eaux usées du territoire relèvent de la compétence de la Métropole. Le réseau d'assainissement collectif est exploité en régie pour trois communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en délégation de service public pour les neuf autres communes.

Les principaux objectifs du schéma directeur d'assainissement prévoient :

- La mise en place d'un outil de gestion patrimoniale, avec la mise à jour des bases cartographiques et l'acquisition de données « Métier » (métrologie, diagnostics).
- Le renforcement du programme de renouvellement des réseaux (objectif de 0,7% du linéaire de réseau par an soit 8,5 km).
- L'élimination des intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux. Entre 2016 et 2020, 66 km de réseaux ont fait l'objet de travaux. Une baisse annuelle significative a été comptabilisée.
- La réalisation de travaux structurants sur les réseaux et postes de refoulement et des travaux d'extension.
- La sécurisation des postes de refoulement et la lutte contre les sulfures.
- Des travaux d'amélioration des stations d'épuration. Les travaux de réhabilitation des réseaux entre Chateaubanne (La Seyne-sur-Mer) et l'usine du Cap Sicié se sont terminés début 2018 avec succès.

Les trois principales stations d'épuration du territoire (AmphorA, AmphitriA, Almanarre,) sont certifiées ISO 14001 et ISO 50001. Chaque station dispose ainsi d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable.

La Métropole effectue également le transport et le traitement de tous les déchets issus des stations d'épuration, soit près de 40 000 tonnes de déchets par an (refus de dégrillage, sables, boues d'épuration et cendres).

Assainissement non collectif

La Métropole exerce le service public d'assainissement non collectif et effectue :

- La gestion de 8000 installations d'assainissement non collectif.
- Les contrôles de vérification de l'entretien et du bon fonctionnement du parc d'assainissement non collectif. 232 contrôles ont été conduits en 2020.
- Les contrôles de conception des installations nouvelles ou réhabilitées. 124 contrôles de conception ont été effectués en 2020 et 83 contrôles d'exécution de travaux.

La Métropole dispose également d'une aire de réception des déchets d'assainissement située à La Seyne-sur-Mer. Cet ouvrage accueille et traite les graisses alimentaires et les matières de vidange issues des systèmes d'assainissement non collectif.



AmphitriA

CHIFFRES CLEFS

1275 km de canalisations d'assainissement collectifs

123 postes de relevage

6 stations d'épuration des eaux usées :

- AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer (500 000 éq/hab)*
- AmphorA à La Garde (107 000 éq/hab)
- L'Almanarre à Hyères (121 700 éq/hab)
- Les stations d'épuration de Porquerolles (4333 éq/hab) et Port-Cros (1300 éq/hab)
- La station d'épuration des Pomets à Toulon (200 éq/hab)

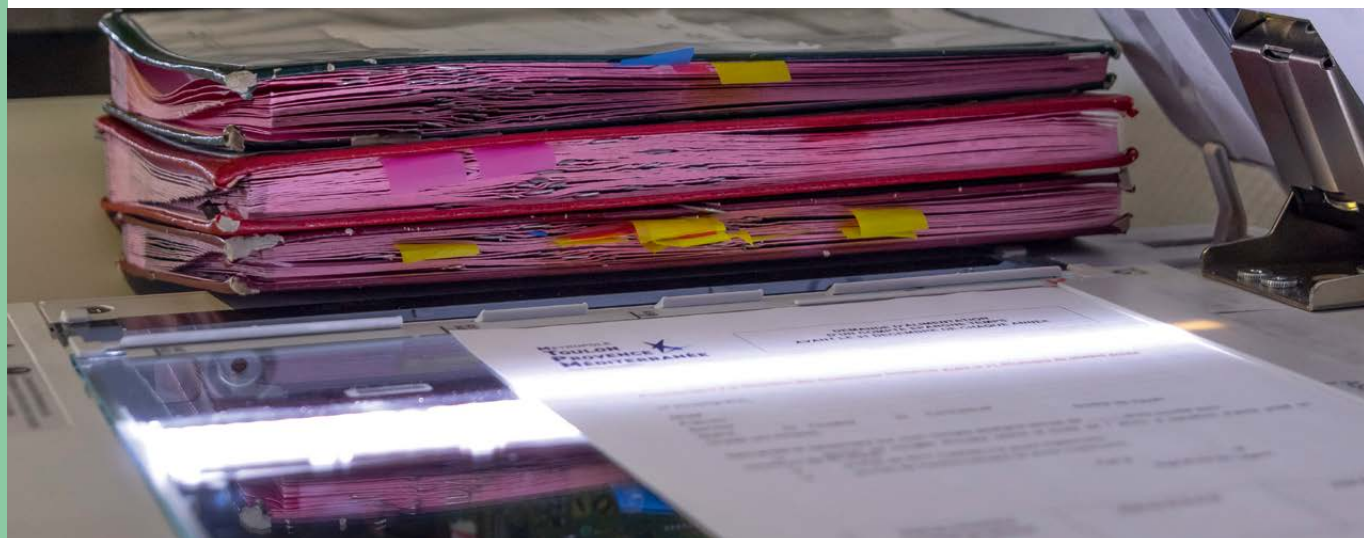
* « éq/hab » ou « équivalent/habitant » : unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Qualité des eaux de sorties au regard des seuils réglementaires :

100% de rejets conformes au cours des cinq dernières années (stations Almanarre, AmphorA, AmphitriA)

8 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Les consommations de ressources papier

La dématérialisation des procédures

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information « papier » par des fichiers numériques. À ce jour, sont dématérialisés :

- **Concernant les finances :**
 - la dématérialisation complète des factures pour toutes les entreprises : le dépôt des factures par les prestataires, leur transmission et leur réception à la Métropole sont désormais effectués via le portail Chorus,
 - l'envoi dématérialisé des « bordereaux mandats, mandats et pièces justificatives », ainsi que les « bordereaux de titres, titres et pièces justificatives » au comptable du Trésor avec signature dématérialisée de l'ordonnateur,
 - l'envoi dématérialisé des budgets auprès de la Préfecture.
- **Concernant les actes délibératifs :** les échanges avec la préfecture pour le contrôle de légalité.
- **Concernant les marchés publics :** le retrait des dossiers de consultation, tous les dépôts des offres pour les marchés informatiques, la transmission des marchés en Préfecture.
- **Concernant la gestion du personnel et des compétences :** les flux de paie, les congés, les démarches liées à l'embauche, les bulletins d'inscriptions aux formations. Depuis 2016, la possibilité est donnée aux agents d'utiliser une carte ticket restaurant en remplacement des tickets sous format papier.
- **Concernant les courriers « entrants » :** un nouvel outil de dématérialisation permet de transférer un courrier à plusieurs personnes, évitant ainsi de nombreuses photocopies.
- **Concernant l'action sociale et les retraites :** une plateforme « e-services » permet notamment la saisie des comptes individuels de retraite.
- **Concernant les invitations aux réunions :** les convocations des élus aux séances de bureaux ou de conseils métropolitains sont désormais transmises par voie numérique.

Action phare de l'année

👁️ Dématérialisation des bons COS

Le COS Méditerranée a permis la dématérialisation des bons au cours de l'année 2021.



Plateforme Intranet

L'intranet ou Bureau Numérique permet aux agents de consulter des documents ressources concernant les procédures internes et les actes administratifs (décisions, délibérations). Il s'agit d'une bibliothèque de connaissances à destination de tous les agents. Cette bibliothèque permet de concentrer les actes au même endroit et évite ainsi la consommation de ressources papiers.

Gestion des originaux numériques

La gestion électronique de documents et l'archivage numérique sont en cours de mise en œuvre progressive. Ils permettront de gérer les documents « originaux numériques » avec leur valeur probante depuis leur validation et durant leur archivage. Les documents nativement numériques seront ainsi conservés sous leur forme originale ce qui diminuera l'emploi d'éditions papiers. Les originaux « papiers » seront quant à eux archivés selon les exigences réglementaires en vigueur.

Les impressions de supports de communication et impressions courantes

De 2012 à 2014, 33 tonnes de papier par an ont fait l'objet d'impressions de supports de communication. Ce tonnage a été réduit depuis 2015 avec respectivement 15 tonnes émises en 2015, 19,7 tonnes en 2016, 17,25 tonnes en 2017, 16,8 tonnes en 2018 et 9 tonnes en 2019 et 2020. Cette diminution est principalement associée aux modifications des modes de diffusion employés. Les médias privilégiés sont désormais la newsletter TPM, le site Internet, les réseaux sociaux, les supports existants (magazines et sites Internet des communes). L'une des publications la plus consultée est le guide « Sentier du littoral ». Pour éviter les impressions, les balades sont téléchargeables en ligne et imprimables individuellement.

Enfin, au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire l'usage des ramettes papier.



Les produits d'entretien

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un label écologique : écolabel européen, NF environnement, etc.

La Métropole vise à réduire la part des produits non écologiques, qui demeurent cependant nécessaires pour d'autres impératifs (hygiène et santé).

La Métropole vise à réduire la part des produits non écologiques.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations c'est lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités et la vulnérabilité, par le renforcement du lien entre les êtres humains et les sociétés pour un territoire toujours plus solidaire.

Les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations sont associées à plusieurs facteurs : la situation géographique, l'histoire, les ressources humaines, le capital humain, les choix de développement, ou encore l'environnement et le patrimoine.

Afin de contribuer au progrès social et réduire les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations, il s'agit de renforcer les liens entre les êtres humains grâce à un esprit de solidarité et d'emploi raisonné des ressources naturelles.

Dans un contexte de forte compétition entre les territoires découlant à l'échelle internationale de la mondialisation, la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme une condition essentielle au développement durable.

La Métropole s'emploie à contribuer à la cohésion et à la solidarité entre les territoires et les générations grâce à la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire métropolitain, via le soutien aux populations les plus vulnérables (personnes handicapées, étudiants ou personnes en situation de réinsertion professionnelle), le développement de l'emploi pour tous et de l'enseignement supérieur.

3



5 LEVIERS D'ACTION

1

Politique de l'habitat

2

**Soutien aux populations
les plus vulnérables**

3

Développement de l'emploi

4

**Enseignement supérieur
et recherche**

5

Une métropole écoresponsable

1

Politique de l'habitat

Les principaux enjeux de la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire sont les suivants :

- Travailler au maintien d'un équilibre démographique intergénérationnel.
- Maintenir les familles sur le territoire.
- Développer la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Améliorer l'accès au logement des jeunes, des étudiants, des personnes handicapées et des plus démunis.
- Améliorer le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.



La démarche « Logement Service Plus »

Ce label a été construit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap.

Il ouvre droit à un accompagnement financier spécifique de la Métropole pour le développement de l'offre de logement social. Développé avec le soutien technique de l'association Handitoit Provence, il permet d'identifier deux types de logements :

- Le label Service Plus TPM PMR vise des logements à destination de **personnes souffrants de maladies affectant la mobilité et les personnes vieillissantes.**
- Le label Service Plus TPM UFR vise des logements à destination de **personnes en fauteuil roulant.**

La Métropole anime sur son territoire cette démarche et veille à l'attribution des logements aux demandeurs le nécessitant.



Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le FSL est destiné à **aider les ménages ayant de faibles ressources** et rencontrant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement.

La Conférence Intercommunale du Logement

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) impose aux établissements publics de coopération intercommunale ayant des quartiers prioritaires, **la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).**

En 2019, la CIL a voté les orientations et a défini les publics prioritaires sur le territoire métropolitain. Ces orientations permettront de décliner les engagements de chaque partenaire dans la future Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Cette convention sera proposée pour adoption lors de la CIL du second semestre 2021.



Le label « Logement Service Plus » permet un accompagnement financier pour développer des logements à destination des personnes à mobilité réduite ou âgées.

L'aide au logement

Un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants a été créé par la Métropole.

Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi et en emploi saisonnier

La Métropole a créé un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants.

Labellisé par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), cet observatoire est la résultante d'une large démarche partenariale qui rassemble les acteurs impliqués dans la question du logement étudiant. En favorisant la connaissance de la problématique « logement étudiant », la Métropole s'inscrit progressivement dans des démarches avec les bailleurs sociaux pour accompagner la production de logement visant ce public particulier.



L'accueil des gens du voyage

Depuis 2014, conformément au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, des aires d'accueil et de grand passage ont été créées :

- **L'aire de la Millonne à Six-Fours-les-Plages** (14 emplacements).
- **L'aire d'accueil au lieu-dit de La Chaberte à La Garde** (20 emplacements).

- **Et une aire de grand passage à La Crau** (équipement réservé pour l'accueil de groupes et à l'occasion de grands passages).
Avec un taux d'occupation de plus de 80%, ces aires permettent d'ac-

cueillir des familles de voyageurs tout au long de l'année.
Par ailleurs, les travaux sur l'aire d'accueil de la Ripelle ayant été livrés, les familles ont ainsi pu regagner leur logement.



CHIFFRE CLEF

Plus de 250 logements labélisés « Logement Service Plus » au sein du parc de logement social

2 Soutien aux populations les plus vulnérables



L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

Le Liberté labellisé

L'établissement Le Liberté - Scène nationale a obtenu le label « Tourisme et handicap » et entend poursuivre le développement de l'accueil des publics en situation de handicap.



Mise en accessibilité PMR au sein de l'antenne métropolitaine de Toulon

En 2020, des travaux de mise en accessibilité ont été effectués au niveau des voiries (fonds de bateau, signalisations) parmi lesquels : place Mermoz/Cuzin, rond-point Général Le Fort / intersection Roosevelt, Charcot / Eugène Manuel.

En 2021, un ascenseur PMR a été mis en service au nord de la passerelle piétonne au-dessus de la gare.

ZOOM

La mission « accessibilité » a pour objet de garantir la continuité de la chaîne de déplacements pour tous les types de handicap : visuel, moteur, auditif, ou mental.

La chaîne de déplacements qui comprend : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, plusieurs actions visent à améliorer les conditions de déplacements des Personnes à Mobilité Réduite parmi lesquelles :

- Améliorer l'accessibilité et l'intermodalité autour du téléphérique.
- Poursuivre la mise en accessibilité des réseaux de transports en commun par la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- Élaborer et mettre en œuvre les Plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (APAVE).



L'aide à l'insertion professionnelle

En matière d'insertion professionnelle les actions suivantes sont menées :

L'utilisation de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap

La Métropole s'est engagée, via la commande publique, à contribuer à l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap sur son territoire.

Dans cette dynamique, le recours aux entreprises adaptées et aux programmes d'emplois protégés contribue de manière efficace à la promotion de l'insertion ou de la réinsertion des personnes en situation de handicap dans le marché du travail.

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi TPM

Ce partenariat a pour objet la mise en œuvre des actions en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie :

- Accompagnement vers et dans l'emploi.
- Gestion de l'emploi et des compétences, clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et privés, création et reprise d'entreprises, veille économique sur le Technopôle de la Mer.
- Par ailleurs, la Métropole soutient l'École de la Deuxième Chance (E2C Var) dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2021. L'E2C Var propose un parcours pédagogique visant à la réinsertion professionnelle.

Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)

La Métropole a signé la nouvelle convention PAQTE 2020-2022 le 12 février 2020.



Le PAQTE a pour objectif de favoriser l'insertion, l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit pour TPM de sensibiliser les collégiens et lycéens afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise, en accueillant des stagiaires et en intervenant dans les établissements situés en quartiers prioritaires.

L'aide au permis voiture pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

La Métropole aide les demandeurs d'emploi ou jeunes suivis en mission locale pour l'obtention de leur permis de conduire.

Des kits « mobilité » sont remis aux bénéficiaires et des guides recensant les aides au financement du permis de conduire sont diffusés.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Il s'agit d'une aide financière à destination des jeunes de 18 à 25 ans, permettant de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale.

Elle se présente sous deux formes : des secours d'urgence (de nature à faire face à des besoins urgents) d'un montant maximum de 100 € et des aides mensuelles (liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle) d'un montant maximum de 400 €. En 2020, 69% des demandes relèvent de la subsistance, 14% pour le logement, 11% pour des frais liés à l'insertion professionnelle et 4% pour des frais liés aux transports/mobilité.

COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Marché réservé pour l'entretien d'espaces verts sur le territoire métropolitain d'Ollioules

Ce marché a pour objet des prestations d'entretien d'espaces verts sur le territoire métropolitain d'Ollioules, via un marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés. La Métropole confie ainsi au titulaire des prestations d'entretien d'espaces verts sur ce territoire.

ZOOM



CHIFFRES CLEFS

70 stagiaires accueillis en 2020 au sein de TPM dans le cadre du PAQTE

En 2020, 87 demandeurs d'emploi ou jeunes suivis en mission locale bénéficiaires du dispositif de l'aide au permis

Depuis 2012, plus de 800 kits mobilité « bon conducteur » distribués

Plus de 2300 aides octroyées en 2020 auprès de 1041 bénéficiaires, dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes

COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Marché réservé pour les prestations de débroussaillage sur le territoire métropolitain du Revest-les-Eaux



Le marché a pour objet des prestations de débroussaillage sur le territoire métropolitain du Revest-les-Eaux via un marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des détenus dans le cadre du régime du placement extérieur ou de la semi-liberté. Ces chantiers consistent principalement en des travaux de débroussaillage, d'aménagement et d'entretien d'espaces naturels et forestiers.

La Métropole s'inscrit dans une action relative à la prévention de la récidive et de la délinquance et à l'accompagnement à l'insertion sociale des détenus en fin de peine sous le régime du placement extérieur et de semi-liberté.

Cette action a pour enjeu de faciliter le retour progressif à la liberté des personnes sous-main de justice et ce, par l'organisation de véritables actions de réinsertion qui répondent aux besoins de la Métropole.

ZOOM

La prévention de la délinquance

La Métropole soutient plusieurs associations qui œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

- Des associations de médiation sociale et de tranquillité publique.
- Des associations de médiation et de prévention des violences faites aux femmes.
- Des associations de sécurité routière et de prévention des conduites addictives.

La cohésion des quartiers de la Métropole

Le Contrat de ville intercommunal a été signé pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2022.

Le Contrat de ville identifie 13 quartiers prioritaires répartis au sein des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde.

L'enjeu est d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et de favoriser leur pleine intégration dans la Métropole.

Les actions portent plus particulièrement sur : l'emploi et le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'éducation, la prévention de la délinquance, la sécurité ou encore la rénovation urbaine.



Place Germain Loro à La Seyne-sur-Mer

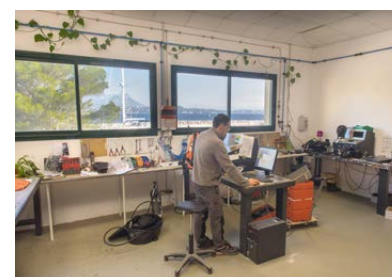
3 Développement de l'emploi



La Métropole, au titre de sa compétence Développement économique, a pour mission de mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires au développement des entreprises de son territoire et de l'emploi, en particulier au cœur de ses 65 Zones d'Activités Économiques (ZAE) et parcs d'activités. Cela obéit à la fois à une logique de terrain (emprises foncières) mais aussi à une nécessité d'accroître le dynamisme économique métropolitain vecteur d'innovation et garant d'emplois.

Concernant les Zones d'Activités Économiques, le Parc d'Activités Marines (PAM) à Saint-Mandrier-sur-Mer accueille aujourd'hui 15 entreprises sous-traitantes dans le domaine de la réparation et de la maintenance de la filière « Grande Plaisance ». Près de 150 emplois directs dans le secteur de la réparation navale ont été créés

ou maintenus par les entreprises installées sur le site. À l'ouest du territoire métropolitain, dans le prolongement de la ZAE de La Millonne, la réalisation d'une nouvelle zone d'activités de 5 ha dite « Prébois » est actuellement en cours et permettra aux entreprises productives (industrie, artisanat, services à l'industrie) de s'implanter.



CHIFFRES CLEFS

65 zones d'activités économiques réparties sur **1105** hectares

64 276 établissements au 1^{er} mars 2020

Industrie :
Toulon-La Seyne-Ollioules **labellisé**
« Territoire d'industrie »
(114 établissements labellisés pour le territoire national)

Numérique :
3000 entreprises
9050 emplois



De plus, la Métropole apporte chaque année son soutien à de nombreux réseaux, associations, clusters et pôles de compétitivité qui jouent un rôle de soutien, de facilitateur ou d'accélérateur pour le développement, la croissance ou l'innovation des entreprises.

Les pôles de compétitivité concernés sont Mer Méditerranée, SCS (Solutions Communicantes Sécurisées), SAFE (aéronautique), Capenergies (énergie) et Optitec (optique-photonique). Dans le cadre du Plan Climat de la Région Sud, Capenergies développe des actions d'animation du programme « Flexgrid » ciblé sur le déploiement de solutions pour les réseaux électriques intelligents. 2020 marque également le succès du projet collaboratif Alysound. Labellisé par le Pôle Mer Méditerranée, Alysound a pour vocation d'évaluer l'impact environnemen-

tal acoustique de l'exploitation sous-marine profonde sur la faune marine.

Les deux principaux pôles d'activités du territoire sont à l'ouest le pôle d'activités « ADETO », premier pôle d'activités varois en termes d'emplois, rassemblant 1500 entreprises et 17000 salariés. À l'est du territoire le pôle d'activités « AFUZI » regroupe 520 entreprises et 10000 emplois.

Depuis 2018, TPM s'est dotée d'une Agence Métropolitaine de Développement Économique incarnée par TVT Innovation dont le cœur de métier est l'accompagnement et l'hébergement d'entreprises innovantes. Cette agence a pour vocation de renforcer l'action métropolitaine en matière d'enseignement supérieur et de développement économique (accompagnement des startups, promotion du territoire).

Promotion des activités du territoire

La Métropole participe régulièrement à des événements visant à promouvoir les activités et secteurs d'emplois du territoire tels que Euronaval, Var Up, SIMI, Silver Economy Expo ou encore Viva Technology.

Dernièrement la Métropole a participé au Salon Var Up (Toulon) qui s'adresse aux créateurs, entrepreneurs, repreneurs, décideurs et grand public sur le thème

« La qualité de vie au travail : accélérateur de performance ». TPM a par ailleurs assisté à la version « digitale » de Silver Economy Expo, un salon dédié aux acteurs proposant des solutions, biens ou services à destination des seniors.

La Métropole a également été représentée par son Agence Métropolitaine de Développement Économique TVT Innovation à l'occasion du Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas.



Le numérique

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la Métropole met en place et commercialise le réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD83) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et des entreprises du territoire, en proposant des débits adaptés à leurs besoins. Le lancement officiel par Orange de la 5G sur le territoire de TPM, a eu lieu le 20 janvier 2021. Le réseau permet aux acteurs publics et aux entreprises du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à Très Haut Débit. Il dessert plus de 200 sites publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 ZAE du territoire métropolitain.



Action phare de l'année

Maintien de l'activité économique et des emplois durant la pandémie

À l'initiative de la Métropole, l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels se sont réunis pour définir une stratégie visant à limiter les impacts de la pandémie sur les entreprises et sur l'emploi. Dans ce cadre ont été établis :

- **La création d'un guichet unique** : en complément des actions menées par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et des autres chambres consulaires, il s'adresse aux chefs d'entreprises du territoire et recense les aides d'urgence locales, régionales ou nationales, et les dispositifs d'accompagnement et opportunités existantes.
- **La plateforme « Consommons local »** pour encourager la consommation de proximité et soutenir l'agriculture, le commerce et l'artisanat.
- **Le report puis la suppression des loyers et charges des entreprises** locataires du Technopôle de la Mer, du Parc d'Activités Marines, de l'Espace Chancel et de la zone horticole de La Bastidette d'avril à mai 2020. Cela a contribué à la préservation de 53 entreprises, 315 emplois directs et plusieurs centaines d'emplois indirects.
- **La contribution au fonds Covid-Résistance** qui a permis de soutenir 251 entreprises métropolitaines et maintenir 400 emplois.

City Lab

DES SMART SOLUTIONS POUR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Le laboratoire des usages numériques Citylab a ouvert ses portes à Chalucet, conçu comme un centre de compétences, d'expérimentations et d'aide à la décision pour favoriser les smart solutions (solutions intelligentes pour améliorer la qualité et la performance des services urbains) sur les territoires et leurs déploiements.



ZOOM

4 Enseignement supérieur et recherche

La Métropole a pour mission de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle du territoire. Ainsi, elle œuvre pour une meilleure orientation des lycéens, travaille à la visibilité de l'offre de formation, et soutient les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

La Métropole aide les étudiants à trouver un emploi en lien avec leur formation et crée un lien entre les étudiants et les entreprises. Elle accompagne également les étudiants dans leur volonté d'entreprendre.

Enfin, la Métropole conduit des actions d'amélioration de la vie étudiante. Elle propose une vie culturelle, sportive et pré-professionnelle. Ainsi, au sein de la Maison de la Créativité du quartier Chalucet un lieu est dédié aux étudiants où ils peuvent imaginer, concevoir, créer et présenter leurs projets.



- La Métropole soutient des établissements locaux tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs.
- Sous sa marque fédératrice « Toulon, Enseignement Sup' », marque déposée par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire, une offre de formation adaptée aux filières de développement du territoire et des actions de valorisation de l'enseignement supérieur métropolitain est proposée.
- TPM soutient la construction de 200 logements CROUS à Dumont d'Urville à Toulon, en partenariat avec la Région Sud et le Conseil Départemental du Var, permettant de répondre à une demande croissante d'accueil des étudiants.
- La Métropole soutient la vie étudiante grâce à des aides financières et l'amélioration de l'offre de logements étudiants. La Métropole a notamment poursuivi la création de l'Observatoire territorial du logement étudiant.



- Au cours du mois de janvier, en présence du Recteur de l'Académie de Nice, la Métropole a organisé une rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs du territoire, afin d'améliorer l'orientation des lycéens, s'agissant notamment de la bonne compréhension des attendus sur Parcousup.
- Pendant la crise sanitaire, TPM a soutenu les étudiants et la lutte contre la précarité étudiante : extension du Fonds d'aide aux Jeunes de TPM aux étudiants, soutien à l'Épicerie étudiante, mise en relation avec le CROUS pour la distribution de paniers gratuits, hors des résidences universitaires et pendant les vacances.

De plus, le Plan Solidarité a intégré la lutte contre la précarité des étudiants avec une étude lancée en partenariat avec l'Union Diaconale du Var.

Enfin, tous les établissements supérieurs se sont mobilisés pour fournir des masques, des ordinateurs, un accès Internet, des aides financières aux étudiants. TVT Innovation en lien avec l'Université de Toulon et l'ISEN Yncréa Méditerranée ont fabriqué des masques avec les équipements du Fab Lab (imprimantes 3D).

- Parmi les projets de recherche de l'Université de Toulon soutenus par TPM, le laboratoire MAPIEM* va bénéficier d'équipements lui permettant de collecter des souches microbiennes marines et d'analyser la biodiversité.

*Matériaux Polymères Interfaces Environnement Marin.



CHIFFRES CLEFS

17 000 étudiants
1 marque « Toulon, Enseignement Sup' »



- 1 Université pluri-disciplinaire
- 1 école d'art et design TPM
- 2 écoles d'ingénieurs
- 1 école de commerce
- 1 école d'architecture d'intérieur
- 1 école de la Marine nationale
- 21 lycées
- 1 lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration
- 1 lycée agricole
- 4 résidences CROUS : 884 logements
- 5 résidences étudiantes privées : 5401 logements
- 1 appli Campus Toulon



5 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



L'action sociale



Les agents de la Métropole bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par TPM, et d'autre part dues à l'affiliation au COS Méditerranée.

Les prestations proposées par TPM sont notamment : les tickets restaurant, les chèques vacances, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Par son affiliation au COS Méditerranée, la Métropole permet également aux agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.



Des animations de cohésion interne

Des animations de cohésion interne sont proposées à l'initiative des agents de la Métropole : des activités à la pause déjeuner, des journées à thème et des participations à des journées de soutien (course « La Foulées des Gazelles » par exemple).

La Métropole organise d'autre part chaque année (exceptée en 2020) « Le Noël des enfants ». Cette animation planifiée au cours du mois de décembre accueille les familles des agents pour un spectacle musical et la remise de cadeaux de Noël.

La Métropole partage également, par le biais du magazine d'information mensuel interne (CLIP), des adresses de restaurant où déjeuner entre midi et deux.

Enfin, la Métropole favorise l'implantation de ruches sur l'ensemble des espaces naturels dont elle est gestionnaire.

Au cours de l'année 2019, 38 kg de miel ont été récoltés.



L'épanouissement de tous les êtres humains



Le développement durable passe aussi par l'épanouissement des êtres humains. Cela nécessite l'accès à tous à la culture, aux pratiques sportives et aux sites touristiques du territoire métropolitain.



Cette finalité répond au premier principe de la déclaration de Rio en date de 1992 sur l'environnement et le développement mentionnant : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit

à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Il s'agit ainsi de répondre aux besoins essentiels des citoyens et également de permettre l'accès aux biens et services nécessaires aux aspirations personnelles de chacun.

4



4 LEVIERS D'ACTION

1

Accès à la culture

2

Accès au sport

3

Tourisme

4

Une métropole écoresponsable

1 Accès à la culture

La Métropole a pour objectif de démocratiser l'accès à la culture et favorise l'accès aux sites culturels par le biais d'une politique tarifaire avantageuse, par la mise à disposition de navettes gratuites, ou encore en facilitant l'accès aux personnes handicapées.



Yann Arthus Bertrand lors de son exposition à la villa Tamaris

Les pôles culturels de la Métropole

• **LE PÔLE, Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire** vise l'accès des jeunes et de leurs familles aux programmes d'éducation artistique et culturelle et spectacles de l'aire métropolitaine.

• **Le Conservatoire TPM** propose une tarification modérée afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique. Par ailleurs, des dispositifs en partenariat avec l'Éducation Nationale sont proposés afin de sensibiliser et d'initier les plus jeunes aux pratiques artistiques.

• **Le Liberté, Scène nationale** a conduit au cours de l'année 2020 une programmation de spectacles vivants pluridisciplinaires d'une centaine d'événements (danse, théâtre, musique, humour, cirque et lecture) auprès du public.

• **Châteauvallon, Scène nationale** est équipé d'un théâtre couvert et d'un amphithéâtre extérieur. La programmation est centrée sur le spectacle vivant : théâtre, opéra, cirque, musique et danse.

Châteauvallon et le Théâtre Liberté sont labellisés Scène nationale depuis fin 2015. Châteauvallon s'est vu attribuer en 2019 le label « Architecture remarquable ».

• **La villa Noailles Centre d'art d'intérêt national et la villa Tamaris Centre d'art** développent la gratuité de toutes leurs actions : les expositions sont en accès libre, ainsi que des visites guidées des bâtiments, des expositions et des ateliers pour les enfants. Depuis 2003, **la Métropole est le partenaire public majeur de la villa Noailles et du Festival International de Mode, Photographie et Accessoires de Mode.**



La villa Noailles



L'Opéra TPM



La Maison du Patrimoine

• **L'Opéra TPM** avec une programmation diversifiée, figure parmi les grandes institutions lyriques nationales. L'Opéra propose des représentations lyriques, concerts, ciné-concerts, spectacles de danse et de théâtre. Pour les spectateurs malvoyants l'Opéra met à disposition des casques d'audiodescription.

• **L'Hôtel des Arts TPM, Centre d'art** offre des espaces de découverte de l'art contemporain, du design et de l'architecture d'intérieur. L'Hôtel des Arts attache par ailleurs une importance particulière à la médiation culturelle et démocratise les différentes pratiques artistiques en proposant des activités de sensibilisation à tous les publics.

• **La Galerie du Canon TPM** a vocation à accueillir des expositions conçues par les établissements culturels métropolitains. En 2020 ont ainsi été exposées des œuvres de la villa Tamaris et de la villa

Noailles accueillant au total 8092 visiteurs. En 2021, l'ESADTPM y a présenté le travail des diplômés 2020.

• **La Maison du Patrimoine** abrite 500m² d'espaces muséaux innovants sur le thème du patrimoine métropolitain culturel et scientifique. L'établissement propose au public des expositions, visites guidées, conférences et ateliers.

• **L'École Supérieure d'Art et Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM)** ouvre aux étudiants des ponts vers l'enseignement supérieur artistique national et européen. L'ESADTPM propose également des ateliers de pratiques amateurs et des ateliers périscolaires (246 personnes inscrites en 2020).

L'ESADTPM s'est installée en 2020 dans les locaux du quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet à Toulon.



Châteauvallon



Le Conservatoire TPM



LE PÔLE



Le Théâtre Liberté



L'Hôtel des Arts TPM

17 000 spectateurs au Théâtre Liberté en 2020

8243 spectateurs au PÔLE en 2020

9738 spectateurs à Châteauvallon en 2020

22 024 personnes accueillies à l'Opéra en 2020

11 conservatoires, **3000** élèves accueillis annuellement

180 élèves accueillis pour l'année scolaire 2019-2020 en cursus diplômant à l'ESADTPM

10 124 personnes ont bénéficié du service « La culture vous transporte » en 2020

Les Journées Européennes du Patrimoine

Chaque année, en septembre, ont lieu les Journées Européennes du Patrimoine. Des visites et ateliers en accès gratuits sont proposés au sein des équipements culturels de la Métropole. En 2021, des parcours en Vélo à Assistance Électrique ont été proposés pour découvrir le patrimoine architectural.

ZOOM

Le dispositif « La culture vous transporte »

Ce dispositif consiste à mettre à disposition de groupes constitués d'au moins quinze personnes **des navettes gratuites** (bus et bateaux) pour se rendre dans les établissements culturels de la Métropole.



Fresque monumentale de Michael Beerens sur le port de Toulon

Visites audio-guidées

La Métropole invite les citoyens à découvrir les richesses du territoire grâce à des visites audio-guidées en ligne sur son site Internet.

Soutien auprès des structures associatives

TPM accompagne les structures associatives à l'animation culturelle du territoire et, plus particulièrement, pour l'organisation de festivals, spectacles et ateliers de sensibilisation des pratiques artistiques.

Actions phares de l'année

Le Conservatoire TPM

- **Près de 200 vidéos ont été visionnées** en 2020 sur les réseaux sociaux par **près de 15 000 spectateurs virtuels**. Chaque année, **plus de 140 actions de diffusion gratuites** sont proposées au public.
- **2 élèves du Conservatoire TPM ont intégré le prestigieux Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon.**

Châteauvallon-Liberté, Scène nationale

- **Le spectacle « Passion Bleue - volet 1 »** sur le thème de l'écologie et de la mer, a **rassemblé 1230 personnes.**

La villa Tamaris Centre d'art

- **Exposition « LEGACY »** de Yann Arthus Bertrand, célèbre photographe engagé en faveur de l'écologie et de l'environnement, **dans la cadre du Festival International de la Photographie L'Œil en Seyne à la villa Tamaris.**

La villa Noailles Centre d'art d'intérêt national

- **Rendez-vous artistiques digitaux quotidiens via Instagram** pendant le premier confinement, **dont les publications ont touché 1 691 931 personnes** (de mi-mars à fin mai).

L'Opéra TPM

- **Des diffusions sur les réseaux sociaux** : enregistrements discographiques, d'archives, de vidéos et de concerts **ont touché près de 97 000 spectateurs.**

L'Hôtel des Arts TPM, Centre d'art

- **Exposition « Futurissimo. L'Utopie du Design italien »** dans le cadre du Festival de Design Parade Toulon consacré à l'architecture d'intérieure.



« Futurissimo. L'Utopie du Design italien » à l'Hôtel des Arts TPM

Un partenariat a été conclu avec le Centre Pompidou pour y présenter chaque année, dans le cadre du Festival Design Parade, une exposition de ses collections Design. Ce partenariat permet à un large public de découvrir en accès libre des trésors nationaux et internationaux.

2 Accès au sport

La Métropole promeut le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.

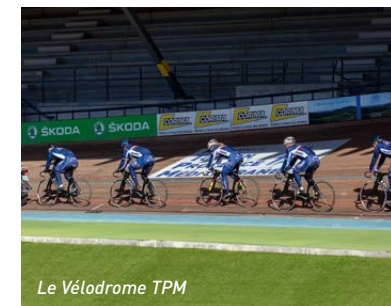
Les équipements sportifs de la Métropole

Le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

Destiné à accueillir les scolaires, étudiants, associations et clubs sportifs de la Métropole, le complexe est composé de 42 000 m² de terrains de sport et de bâtiments attenants (vestiaires, bureaux...) sur 7 hectares de terrain.

Le Vélodrome TPM à Hyères

Doté d'une piste de cyclisme d'une longueur de 250 mètres et d'une tribune d'une capacité de 600 places, le Vélodrome est le site d'entraînement de sportifs de haut niveau.



Le Vélodrome TPM

La base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

Le site met à disposition des infrastructures sportives telles que deux terrains synthétiques de foot/rugby, deux terrains multisports basket/mini basket/handball/tennis/volley, un terrain de pétanque ou encore trois piscines extérieures. Un espace de tir à l'arc a nouvellement été créé et un espace de glisse urbaine (roller, trottinettes, skate-board) est en cours de finition.

Le site est accessible aux accueils de loisirs, scolaires, associations.



La base nature et sport du Vallon du Soleil



Le complexe sportif Léo Lagrange

Le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

Le 26 février 2021 a eu lieu le premier meeting d'athlétisme dédié au demi-fond avec des athlètes de renommée internationale venus tenter d'atteindre les minimas pour les JO de Tokyo 2021. Diffusé en direct sur Facebook TPM Terre de sport, 70 000 connexions ont été enregistrées.

Le Vélodrome TPM à Hyères

Les équipes de France et d'Allemagne ont effectué leur stage de préparation des JO de Tokyo 2021 au Vélodrome d'Hyères.

Le Vélodrome sera également le centre de préparation olympique pour les JO de Paris 2024.

ZOOM

CHIFFRES CLEFS

220 000 pratiquants par an au complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

50 000 pratiquants par an au Vélodrome TPM à Hyères

70 000 pratiquants par an au Vallon du Soleil à La Crau

180 000 pratiquants par an au complexe sportif de l'Estagnol à La Crau



Mission d'intérêt général au complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

• **Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau**

Le complexe propose des espaces dédiés au sport en salle (salle de danse, terrain multisports et sa tribune de 500 places ou encore une salle d'arts martiaux) et un espace en plein air permettant notamment la pratique du football et du rugby.

L'équipement accueille toute l'année des scolaires, une trentaine d'associations incluant des associations de sport adapté (public handicapé) et la faculté des sciences du sport de l'Université de Toulon (UFR STAPS).

La Métropole apporte également son soutien au tissu associatif sportif en matière de formation et aux athlètes de haut niveau.

• **Le Palais des Sports TPM à Toulon**

Doté d'une capacité de 4500 places, le complexe est constitué d'une salle omnisports homologuée pour recevoir des compétitions nationales ou européennes (hand, tennis, escalade, volley, basket, etc.), d'un gymnase d'entraînement pour les disciplines scolaires et les compétitions de niveau national, ainsi que des salles de gymnastique ou encore d'arts martiaux.

L'équipement a été sélectionné comme centre de préparation olympique pour les disciplines handball et basketball. Durant l'année 2021, ont été effectués des aménagements extérieurs avec un nouvel habillage du site, une mise en valeur lumineuse et intérieure avec la mise en place d'éclairages LED dans la halle des sports.



Le Palais des Sports TPM

L'organisation d'événements sportifs

La Métropole organise des événements sportifs dans les disciplines suivantes : le rugby et le handball dans le cadre des missions d'intérêt général, et dans le domaine de la voile.



Mission d'intérêt général avec le RCT

Le rugby

Avec le Rugby Club Toulonnais (RCT), des missions d'intérêt général sont conduites :

- **Initiation rugby et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :** ces stages à destination des enfants sont encadrés par les formateurs du club RCT. Ils permettent de familiariser les enfants à la pratique du rugby et au respect des valeurs propres à ce sport. En 2021, 20 séances ont eu lieu.
- **Ma rencontre avec le RCT et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :** les enfants des ALSH ont été invités au cours du mois d'août 2021 à assister à un entraînement de l'équipe du RCT. Cet entraînement a été suivi d'une séance de dédicaces.
- **Missions locales :** une vingtaine de jeunes issus des missions locales de la Métropole ont passé une journée au centre d'entraînement du RCT. Des ateliers sportifs et des ateliers de préparation aux entretiens d'embauche ont été effectués.

Le handball

Avec le Toulon Saint-Cyr Var Handball, des missions d'intérêt général sont conduites telles que des tournois de handball avec les Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des cycles d'initiation handball au cours desquels des joueurs professionnels apportent leur expertise technique aux enfants. En 2020, une série de quatre vidéos techniques a été diffusée sur les réseaux sociaux de TPM et du club dans laquelle les joueuses pro du TSVHB donnent des conseils sur des gestes techniques.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Métropole participe à l'organisation d'événements sportifs d'exception : Pro Sailing Tour, meeting d'athlétisme, Semaine Olympique de Voile...



ZOOM

Pro Sailing Tour 2021

La Métropole a accueilli l'épisode final du Pro Sailing Tour 2021 du 29 juillet au 1^{er} août avec une course au large ralliant Toulon à Brest pour des ocean fifty (série de bateaux, trimarans de 15 m de long et 15 m de large). Ces bateaux participent à des épreuves réputées telles que la Route du Rhum ou la Transat Jacques Vabres.

La Pro Sailing Tour associe course au large et course en flotte, et fait participer des équipes de tournage afin de créer une série documentaire au cœur de la course. Le programme de courses et d'animations a engendré des retombées sociales, environnementales et économiques au sein du territoire métropolitain.

3 Tourisme



La marque nationale « Qualité tourisme » a été obtenue en 2019 par l'Office de Tourisme Provence Méditerranée.



L'Office de Tourisme Provence Méditerranée

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office de Tourisme Provence Méditerranée met en œuvre la politique touristique du territoire, plus particulièrement en matière : d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'animation des professionnels et de commercialisation.

Ses bureaux d'accueils sont les points d'information du public, des touristes et des croisiéristes.

Des guides à vocation touristiques sont mis à disposition au sein des bureaux d'accueil et des mairies en matière de culture, transport, environnement, grands projets et ouverture maritime (plan « Escale à Toulon Provence Méditerranée », guide « Sentier du littoral », ou encore le guide « Les Salins d'Hyères »).

De plus, la marque nationale « Qualité tourisme » a été obtenue en 2019. Cette marque récompense les offices au regard des critères suivants : un accueil personnalisé ; une information qualifiée, claire et précise ; un personnel compétent et à l'écoute ; un lieu confortable ; une prise en compte des avis et un traitement des réclamations ; une amélioration continue des services et des prestations envers les clients et les prestataires touristiques.

La Métropole participe à l'organisation des manifestations nautiques, notamment la Sailing World Cup à Hyères, la Louis Vuitton America's Cup World Series, le Tour de France à la Voile. La Métropole est également partenaire des réseaux professionnels de tourisme d'affaires.

Site Internet : www.tourismeprovencemediterranee.com



Le sentier du littoral

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km. Il permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire).

La Métropole est compétente en matière de mise en accessibilité du sentier et conduit des travaux de réhabilitation, de mise en sécurité et de pose de signalétiques adaptées. Le guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près de vingt sentiers de randonnées de découverte et sportives. Il est associé à une newsletter bimensuelle transmise par voie dématérialisée qui informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires.

CHIFFRES CLEFS

356 983 visiteurs en 2020 (avec 3 mois de fermeture / crise Covid) au sein de l'Office de Tourisme Provence Méditerranée

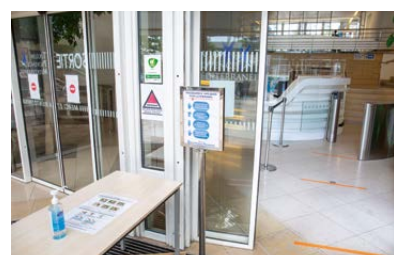
299 078 visiteurs de janvier à août 2021, soit +19,4% en comparaison avec l'année 2019 au sein de l'Office de Tourisme Provence Méditerranée

47 km de linéaire de sentier du littoral de Six-Fours à Hyères

Près de 20 randonnées de découverte et sportives sur le sentier littoral

4 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Accompagnement du personnel

- Mise à disposition de ressources documentaires**
 La Métropole met à disposition des guides auprès des nouveaux arrivants afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents, ou le guide des marchés publics.
- Proposition de formations**
 Les agents ont la possibilité de s'inscrire aux formations de leurs choix afin de développer leurs compétences.
- L'entretien professionnel**
 L'entretien professionnel est un outil d'évaluation qui permet un moment d'échanges et de concertation sur les compétences et les potentialités de chacun. Il remplace, depuis 2016, la notation afin d'apprécier la valeur professionnelle des agents territoriaux.
- Organisation due au confinement Covid-19**
 Des mesures ont été mises en œuvre afin d'éviter tout risque sanitaire de contamination. Le télétravail a permis aux agents dont les missions pouvaient être conduites à distance de poursuivre leurs activités. Pour les agents de terrain, des équipements de protection ont été mis à disposition. De plus, une cellule psychologique d'écoute et de soutien est fonctionnelle depuis le mois de janvier 2020.
- Procédure de recueil des alertes**
 En application de la Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la Métropole met en œuvre, depuis le 1^{er} octobre 2019, une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte. Elle permet de signaler ou de révéler des faits d'une particulière gravité dont ils ont été témoins ou dont ils ont eu personnellement connaissance.

La sécurité au travail

La Métropole a recensé, pour les principaux sites, les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail de chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique ». Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a quant à lui été créé en 2015.

La sécurité associée aux équipements transférés

Des agents sont mobilisés en astreintes 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments, à la voirie, à l'assainissement des eaux usées, et à la gestion de l'eau potable.

La mise en sécurité des massifs forestiers

Depuis 2017, des équipes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels (Cap Sicié, Colle noire, mont Faron, domaine de la Ripelle) et du sentier du littoral durant les week-ends. Ces patrouilles renforcent la surveillance des massifs forestiers.

Accès Internet THD

Depuis 2012, la Métropole met en place un réseau de télécommunication à Très Haut Débit (100Mb/s et plus). Il dessert les principaux bâtiments administratifs de la Métropole.



Depuis 2017, des équipes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels et du sentier du littoral durant les week-ends.



La transition vers une économie circulaire

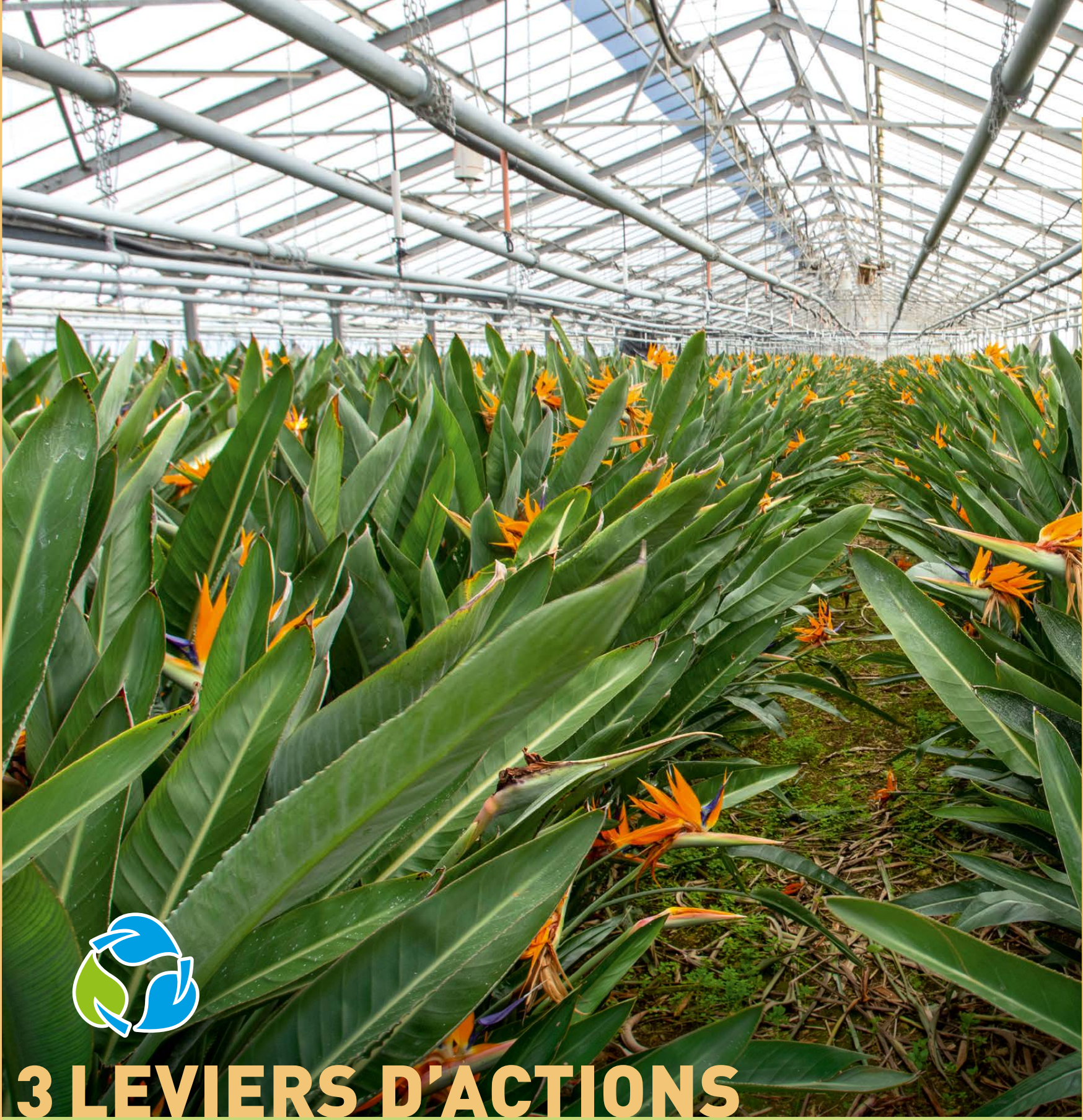


L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources par leur réemploi ou leur recyclage.

5

Le modèle de développement actuel, basé sur une consommation de masse, cause la surexploitation des ressources naturelles, la pollution des milieux et la destruction de la biodiversité. L'économie circulaire conduit à s'inscrire dans une logique de production et de consommation raisonnée plus respectueuse de l'environnement. Il s'agit pour la

société d'évoluer du « tout jetable », basé sur une économie linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, vers un modèle économique plus circulaire s'appuyant sur l'écoconception, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie du produit, et le recyclage.



3 LEVIERS D'ACTION

- 1 **Gestion des déchets produits**
- 2 **Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche responsables**
- 3 **Une métropole écoresponsable**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

— MODÈLE DU « TOUT JETABLE » —

— MODÈLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE —

Gestion durable des ressources
(extraction, exploitation raisonnée)

TRI, RECYCLAGE
Mieux trier nos déchets pour mieux les recycler afin de créer de nouvelles ressources

ECO-CONCEPTION
Mieux concevoir les produits pour les rendre plus durables, incorporer des matières recyclées...

CONSOMMATION RESPONSABLE
Acheter des produits plus durables grâce à une meilleure information

ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT
Réparer, réutiliser, réemployer

20080/DICOM-DGPR_Juillet 2020

L'économie circulaire permet de développer de nouvelles activités et de consolider les filières industrielles. Elle permet ainsi de créer des emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

La Métropole s'implique dans le développement de l'économie circulaire grâce à la mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets visant à promouvoir le recyclage et le réemploi, et par le soutien aux pratiques agricoles, aquacoles et de pêche responsables.

1 Gestion des déchets produits

La Métropole gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle exerce directement la compétence « collecte » et a confié le traitement et le transport des déchets au SITTOMAT (Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise).



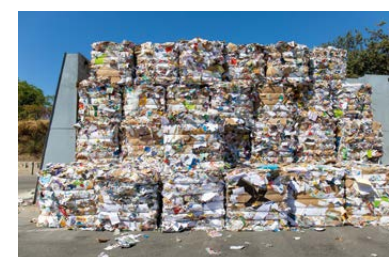
La collecte concerne :



- **Les ordures ménagères non-recyclables.** Le premier mode de collecte est en porte-à-porte, en bacs individuels ou collectifs, ou en Point d'Apport Volontaire (PAV).
 - **Les ordures ménagères recyclables ou collecte sélective** pour les trois flux que sont le papier/carton, le plastique et le verre en porte à porte, en bacs individuels ou collectifs, ou en PAV.
 - **Les encombrants** en porte-à-porte, pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en pôle de valorisation.
 - **Les déchets verts** en porte-à-porte et le broyage dans certaines communes.
 - **La collecte multi-flux** en pôle de valorisation.
- La Métropole développe une politique active de prévention des déchets** selon l'article 194-VII de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010. Elle s'articule autour de deux axes :
- Inciter les ménages et les autres acteurs locaux à réduire leur production de déchets.
 - Adopter en interne de la collectivité publique une attitude exemplaire.
- Les principales cibles sont les « biodéchets »** qui pèsent 15% du poids des déchets ménagers, les emballages plastiques 14%, les cartons ondulés et le papier 16% et le verre 6,1%.

Pour réduire la part des déchets de cuisine et les restes de repas dans les poubelles, **des mesures ciblées sont mises en place en partenariat avec le SITTOMAT :**

- Pour les zones d'habitat individuel avec jardin, **des composteurs individuels** sont distribués depuis de nombreuses années et de façon plus récente **des poulaillers** avec 1735 poulaillers distribués depuis deux ans.
- Pour les ensembles de bâtiments des solutions sont déployées avec **les composteurs collectifs et des lombricomposteurs individuels.** En 2020, 10 composteurs collectifs ont été déployés sur les communes de Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var, La Garde, La Seyne-sur-Mer. Cela fournit une solution de tri à la source des biodéchets pour un équivalent de 1100 foyers. En 2020, 137 lombricomposteurs ont été placés.



• Dans le cadre du concours Éco Masterclass, le prix TPM a été remis le 25 septembre 2020 au projet « Les Alchimistes » qui propose une solution innovante de collecte et de valorisation des biodéchets en ville.

De plus, pour favoriser le réemploi, **la Métropole a réalisé en 2019 une étude de faisabilité concernant la création d'une ressourcerie.** Ce site de valorisation permettra de trier, réparer et valoriser les apports volontaires des citoyens.

Par ailleurs, un pôle de valorisation est étudié au Pradet afin de stocker et échanger les objets et matières réutilisables déposés par les administrés.

• La Métropole assure le transport et le traitement de tous les déchets issus des stations d'épuration, soit près de 40 000 tonnes/an. Les sables sont valorisés en tranchée. Les boues d'épuration sont incinérées au Cap Sicié, compostées ou épandues en agriculture. Les cendres issues de l'incinération considérées comme

des déchets dangereux sont quant à elles traitées sur un site spécifique.

• La candidature de la Métropole a été retenue dans le cadre de l'appel à projet régional avec la participation de l'ADEME « Territoire économie circulaire 2019 ».

Il s'agit de définir une stratégie et un plan d'action d'économie circulaire. Ce processus prévu pour une durée de 4 ans permet d'inscrire le territoire dans une démarche d'amélioration continue récompensée par différents niveaux de label.

CHIFFRES CLEFS

Ordures Ménagères résiduelles collectées et traitées en 2020 : **169 923 tonnes**, soit 392 kg/hab (-4 kg/hab)

Collecte sélective 2020 : **26 305 tonnes** soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2019

Pourcentage global de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés : **49%**

Production énergétique de l'Usine de Valorisation : **120 580 MW** d'électricité et **34 563 MW** de chaleur

2 Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche responsables



La promotion d'une pisciculture responsable

La Métropole soutient un projet innovant d'aliment durable pour la pisciculture locale (projet NAIADÉ) en partenariat avec l'Institut Océanographique Paul Ricard et le CREAT/CNRS. Ce projet consiste à remplacer les farines de poissons, impactant les ressources, par des farines d'insectes issues d'élevage et de la spiruline. La phase expérimentale est en cours d'achèvement avec des résultats positifs qui permettent d'envisager le dépôt d'un brevet et la production à l'échelle industrielle sur TPM.

La valorisation des produits locaux en circuits courts



Maraîchage

La Métropole, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Var, a investi dans la création d'un magasin de producteurs à Hyères (Terres d'Hyères) et d'un nouveau Marché de Producteurs de Pays à La Seyne-sur-Mer. Cela permet aux consommateurs d'accéder à des produits locaux de qualité, de garantir une meilleure rémunération des producteurs et de limiter l'impact carbone dû aux transports. Une vitrine « Terre du Var » des produits locaux avec restauration a également été mise en place dans les nouvelles Halles de Toulon.

Pêche artisanale

Les prud'homies de pêcheurs sont soutenues par la Métropole pour s'équiper en chambres froides et machines à glace afin de permettre la vente de poissons frais en circuits courts sur les ports auxquels elles sont rattachées. Les prud'homies de Toulon, Le Brusac à Six-Fours-les-Plages et les Vieux Salins d'Hyères, ont ainsi pu s'équiper.

Actions phares de l'année



Le développement d'un **Projet Alimentaire de Territoire Labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** jusqu'en 2024 autour de 5 axes :

- **Ancrage territorial** : soutenir le modèle agricole de proximité et les emplois qu'il génère tout en s'inscrivant dans une perspective de développement durable.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : accompagner les initiatives locales de collecte de transformation et de distribution de produits agricoles non vendus.
- **Éducation alimentaire** : transmission des bonnes pratiques alimentaires (actions nationales « Un fruit à la récré », « Les classes du goût »).
- **Justice sociale** : amélioration de l'offre des repas pour les publics sensibles, dons alimentaires.
- **Restauration collective** : accompagner les restaurants collectifs qui devront, à l'horizon 2022, s'approvisionner avec au moins 50% de produits durables dont 20% issus de l'agriculture biologique.

ZOOM L'association « L'économe » a mis en place une conserverie mobile et solidaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Ce projet financé par la Métropole permet de valoriser les fruits et légumes invendus. Une partie est distribuée à des associations caritatives. L'autre part est valorisée en bocaux ou utilisée lors d'animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à l'alimentation durable.

La préservation du foncier agricole

Le foncier agricole est soumis à une forte pression urbaine. La Métropole intervient aux côtés de la SAFER* et de la Chambre d'Agriculture du Var afin de **préservier et de mettre en valeur le foncier agricole**. Ainsi, depuis 2015, 22ha de terres agricoles (soit 19 parcelles) ont été restituées aux communes d'Ollioules, La Garde, La Crau et Le Pradet.

Par ailleurs, TPM accompagne les villes pour la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP). La Garde possède depuis 2018 une ZAP, les villes de La Crau et du Pradet ont des demandes en cours.

*SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

Encourager et faire reconnaître une agriculture respectueuse de l'environnement

La Métropole soutient ses partenaires institutionnels qui encouragent, à titre d'exemples, les agriculteurs aux changements de pratiques moins utilisatrices de produits phytosanitaires ou de ressources en eau, mais aussi à la conversion à l'agriculture biologique et l'accompagnement à la Protection Biologique Intégrée.



CHIFFRES CLEFS

1371 établissements agricoles en 2019

66 fermes en Agriculture Biologique soit 724 ha



4 Marchés Producteurs de Pays (Toulon/Le Pradet/ La Seyne/Ollioules en cours)

22 adhérents « Route des Vins de Provence »



1^{er} marché aux fleurs de France



L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente directe, un marché.

3 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Le mobilier de bureau et le matériel informatique

- Concernant le mobilier de bureau, il est conforme aux normes NF Environnement, FSC* et PEFC** ou équivalentes. Il est également sélectionné au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et de tri des déchets d'emballage, et de recyclage du mobilier de bureau » (commande publique).
- Concernant le matériel informatique, le marché d'achat impose la labellisation « Energy star » pour les ordinateurs et les photocopieurs. Ce label est associé aux produits ayant un rendement énergétique performant.

*FSC : Forest Stewardship Council. **PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification. Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.



Les fournitures papier

- Les ramettes de papier blanc utilisées au niveau des photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC.
- Les fournitures « papier » sont également sélectionnées au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et tri des déchets d'emballage ».
- De plus, les fournitures qui nécessitent des impressions (papier en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traitées dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».

Contribution CITEO

CITEO est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur vis-à-vis des ressources papiers. Ainsi, CITEO organise et finance le recyclage des papiers. La Métropole apporte une contribution financière à l'organisme.

La gestion des déchets de l'administration

- Les principaux sites bénéficient de la collecte sélective des papiers/cartons en porte-à-porte. La Métropole met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.
- En 2020, la Métropole a mis à disposition des agents des gobelets réutilisables afin d'éviter l'emploi de gobelets plastiques jetables.
- Enfin, pour l'ensemble des réunions, inaugurations, ou conférences de presse, des matériaux recyclables sont désormais employés tels que des gobelets ou plateaux en carton.

Actions phares de l'année

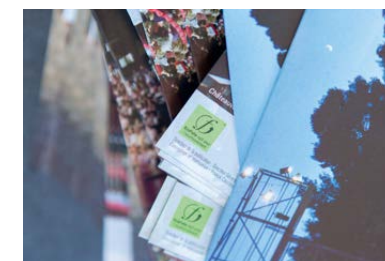
Au sein de l'antenne métropolitaine de Toulon

- En 2020, 18,5 tonnes de ferrailles issues de déchets de chantier ont été recyclées (potelets, panneaux de signalisation, barrières, rambardes, tordus et détruits mis en benne de recyclage).
- Entre 2019 et 2020, 18 nouveaux bancs (assises monoplaces) avec lattes en plastique recyclé ont été installés dans les rues et places de la ville.
- Les illuminations par LED sont recyclées à 100%.

Au sein de l'Office de Tourisme Provence Méditerranée

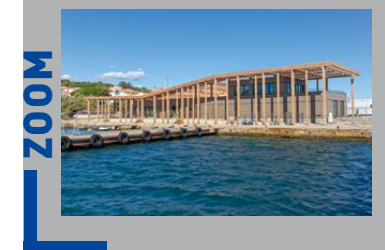
- Chaque bureau d'information tourisme s'inscrit dans une démarche de développement durable. Ils recyclent autant que possible papier, plastique et verre grâce aux containers de tri du SITTOMAT. Quand l'espace le permet, les bureaux disposent d'un container jaune pour le recyclage papier et carton. À défaut, des containers de recyclage sont placés à proximité des bureaux. Le papier imprimé en interne est réutilisé en papier brouillon à disposition de l'équipe. Les fournitures sont réutilisées à chaque fois que cela est possible (pochettes, chemises, classeurs...). Les équipes privilégient la vaisselle lavable à la vaisselle jetable.
- Les offices de Toulon, La Seyne et du Pradet sont des points de collecte Handibou et France liège. Les bouchons en plastique et les bouchons en liège sont recyclés pour financer des actions à destination de publics handicapés et des actions de prévention du cancer.
- Le Pôle ouest (sauf Six-Fours) ainsi que Le Pradet disposent de containers pour la collecte de piles.

Lors du déménagement de l'ESADTPM dans les nouveaux locaux de Chalucet à Toulon, le matériel constitué de tables, chaises, bureaux, fauteuils et armoires a été réemployé et déplacé au sein des bâtiments de gestion du massif du Cap Sicié et du Domaine de Fabrégas.



Lors des travaux portuaires à la Tour Fondue à Hyères

La Métropole a mené des travaux de déconstruction en novembre 2020 au niveau de la gare maritime de la Tour Fondue à Giens. L'entreprise a mis à nu la structure de l'ancien bâtiment et retiré tous les déchets (excepté le béton) : 15 tonnes de bois, fer, plastique et autres matériaux ont été triées puis transportées sur le site d'Eco Recept à Six-Fours-les-Plages pour y être valorisées. L'ensemble des gravats, représentant en moyenne 380 tonnes de béton, a été acheminé par camion vers la carrière du Revest-les-Eaux pour y être broyé en gravier qui pourra être réutilisé sous forme de sous-couches ou de remblai.



Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable



Au sein de l'administration de la Métropole, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles, un suivi technique des projets et grâce à des démarches de concertation avec les acteurs du territoire.

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable



Les instances décisionnelles

• Le Président

Le Président est l'exécutif de la Métropole, l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes.

élu au suffrage universel direct depuis les derniers scrutins municipaux de 2014. Sa périodicité est en moyenne de huit à dix fois par an.

• Le Conseil métropolitain

Le Conseil métropolitain est l'instance de décision de la Métropole. Cette instance vote les projets liés aux compétences de la Métropole. L'assemblée est composée des vice-présidents et des conseillers métropolitains de chaque commune, désormais

• Le Bureau métropolitain

Le Bureau métropolitain vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain et ses compétences sont fixées suite à délibération. Le Bureau métropolitain est composé du Président et des vice-présidents de la Métropole. Sa périodicité est en moyenne de deux fois par mois.



Les instances pré-décisionnelles

• Les commissions thématiques

La Métropole a instauré 11 commissions le 15 juillet 2020, chacune étant composée de 12 élus métropolitains. Il s'agit de réunions d'informations, de concertation et de propositions.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission Aménagement du Territoire, planification et stratégie foncière
- Commission Culture et Patrimoine
- Commission Politique de la Ville et Habitat
- Commission Espaces Publics et Proximité
- Commission Protection de l'Environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique

- Commission Finances et Administration générale
- Commission Attractivité économique et développement numérique
- Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche
- Commission Jeunesse et Sports
- Commission Mobilités
- Commission Formation professionnelle

Composée d'élus métropolitains, chaque commission élit un vice-président. Traitant chacune un domaine d'intervention particulier, les commissions jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des projets et des actions de la métropole. Le Président de la Métropole est Président de droit de toutes les commissions.

Le suivi technique

• Pilotage et évaluation des démarches projets

Lors de l'évolution de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle Direction Générale Adjointe des Services consacrée au Développement Durable et à la valorisation du territoire a été créée. Ainsi, les enjeux du développement durable sont travaillés en transversalité avec les autres Directions Générales Adjointes des Services.

Cette nouvelle organisation renforce la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des thématiques concernées.

Au niveau des démarches projets, en complément du traitement traditionnel « vertical » et « par métier » des dossiers, la Métropole met également en œuvre la « démarche projet ». Le suivi et l'évaluation du projet sont réalisés à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir et l'état d'avancement des actions.

- Des clauses d'exécution s'imposant aux titulaires des marchés.
- Des clauses d'insertion sociale.

En 2021 (chiffage arrêté au 1^{er} juillet 2021), 44% des marchés notifiés durant le 1^{er} semestre présentent des dispositions environnementales et/ou sociales. Parmi eux :

- 24% des marchés abordent un sujet environnemental et/ou social par leur objet.
- 20% des marchés emploient le levier des critères d'attribution.
- 76% des marchés mettent en œuvre le levier « Conditions d'exécution ». Il s'agit majoritairement de la conclusion du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) pour les marchés de travaux.
- 16% des marchés mettent en œuvre une clause d'insertion sociale.

Nota : un marché peut bénéficier de la mise en œuvre concomitante de plusieurs des leviers précités.

• La commande publique responsable

Si l'achat public est avant tout un acte économique, il est devenu sous l'impulsion des gouvernements successifs un réel levier du développement durable.

La commande publique s'appuie sur les quatre piliers cités ci-après :

- L'objet du marché en lui-même.
- Les critères de jugement des offres.

• Le partage de l'information entre agents de la Métropole

Le CLIP (Cahier de Liaison Interne du Personnel) est transmis mensuellement à chaque agent de la Métropole. Il présente les actualités et les projets en cours. Depuis 2016, un encart « Dév'Dur' » informe sur les actualités de développement durable.



Le Conseil de Développement et la concertation du public

• Le Conseil de Développement



Construire, partager une ambition pour notre territoire

En 2020, le Conseil de Développement a poursuivi son travail d'élaboration d'une méthodologie de travail centrée sur les Objectifs de Développement Durable et s'est mobilisé sur la mise en œuvre de la Conférence Économique du territoire, dont l'objectif est de créer

les conditions d'une coordination des mesures d'aides et d'accompagnement des acteurs économiques touchés par la crise sanitaire.

Le Conseil de Développement, dont les missions ont été renforcées depuis la loi du 7 août 2015 et la loi « Engagement et Proximité » de 2019, est une assemblée consultative qui participe notamment sur la conception et l'évaluation des politiques de développement durable du territoire métropolitain.

Le Conseil de Développement contribue à :

- Nourrir le débat à l'échelle du territoire.
- Renforcer le dialogue entre les acteurs.
- Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens.
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et des besoins des acteurs.

En 2019, le Conseil de Développement a proposé une étude sur les seniors résidant sur notre territoire. Il a également présenté une contribution visant à la mise en œuvre d'une stratégie d'Économie Circulaire et s'est par ailleurs saisi des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU, déclinés en France au travers de l'Agenda 2030. Le site Internet dédié au Conseil de Développement est disponible en ligne sur www.cdevtpm.fr

• La concertation du public

Dans le cadre de l'élaboration de documents ou programmes qui concernent plusieurs acteurs du territoire, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, ou d'affichages.

Dès la concertation terminée, la réglementation peut exiger la mise en œuvre d'enquêtes publiques. Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.



Directeur de la publication : Valérie PAECHT, Directeur Général des Services

Conception graphique : Service Communication de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

© Crédits photos : TPM-Hortense Hébrard, TPM-Olivier Pastor - © Pictos : Adobe Stock

Impression : Groupe Impremium - Dépôt légal à parution



Notes

A large area of the page is filled with horizontal dashed lines, providing space for handwritten notes.

**MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**



www.metropoleTPM.fr
f t i @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

